** Année 1952. — N° 3 C. R. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 4 Janvier 1952. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 3e SÉANCE

Séance du Jeudi 3 Janvier 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 141).

2. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 141).

3. — Candidature à la commission de gestion du fonds d'investissement routier (p. 141).

4. — *Erratum* au budget des dommages de guerre pour 1952 (p. 142).

5. — Dépenses d'investissements économiques et sociaux pour 1952. — Discussion d'un avis sur un projet de loi (p. 142).

Discussion générale: MM Pellenc, rapporteur de la commission des finances; Antoine Pinay, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; Longchambon, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Dulin, président et rapporteur de la commission de l'agriculture; Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Chaintron, Georges Laffargue, Hoeffel, Abdennour Tamzali.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion: MM. Jean-Eric Bousch, Alex Roubert, président de la commission des finances.

6. — Commission de gestion du fonds d'investissement routier. — Nomination d'un membre (p. 150).

7. — Dépôt d'un rapport (p. 150).

8. — Propositions de la conférence des présidents (p. 150).

9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 150).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à dix-sept heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean-Louis Tinaud, de Menditte et Biatarana une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures en faveur des sinistrés de la Côte Basque à la suite de la tempête survenue dans les deniers jours de 1951.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 9, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

— 3 —

CANDIDATURE A LA COMMISSION DE GESTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER

M. le président. J'informe le Conseil de la République que la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme a fait connaître à la présidence le nom du can-

didat qu'elle propose pour siéger à la commission chargée d'assister le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme dans la gestion de la tranche nationale du fonds d'investissement routier (application de l'article 5 de la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951).

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 16 du règlement.

— 4 —

ERRATUM AU BUDGET DES DOMMAGES DE GUERRE POUR 1952

M. le président. J'ai été informé par M. le président de l'Assemblée nationale qu'une erreur matérielle a été commise au début du texte de l'article 19 du projet de loi relatif au développement des dépenses de réparation de dommages de guerre et de construction, que l'Assemblée nationale avait adopté en première lecture le 21 décembre 1951.

Le début de l'article a été ainsi rédigé par l'Assemblée nationale:

« Le premier alinéa de l'article 45 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 est modifié ainsi qu'il suit... » alors qu'il aurait fallu écrire:

« Le premier alinéa de l'article 45 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 est complété ainsi qu'il suit... !

La même erreur figure dans le texte de l'avis formulé par le Conseil de la République au cours de sa séance du 1er janvier 1952.

M. le président de l'Assemblée nationale me prie de lui faire connaître si le Conseil de la République accepte que cette erreur de rédaction soit corrigée par voie d'errata aux textes successivement adoptés par les deux assemblées.

La commission des finances m'a fait connaître qu'elle proposait au Conseil d'approuver cette correction.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX POUR 1952

Discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. (N°s 898, année 1951 et 1, année 1952).

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil, des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement:

Pour assister M. le président du conseil:

M. Jean-Paul Delcourt, chargé de mission au commissariat général au plan;

Pour assister M. le ministre du budget:

M. Goetze, directeur du budget;

Pour assister M. le vice-président du conseil, ministre des finances:

MM. Manifacier, administrateur civil à la direction du Trésor;
Bauzou, administrateur civil à la direction du Trésor;
Boyer, inspecteur des finances, chargé de mission à la direction du Trésor;

Pour assister M. le ministre de l'industrie et de l'énergie:

MM. Roux, conseiller technique au cabinet du ministre;
Dreyfus, inspecteur général;
Gardent, conseiller technique au cabinet du ministre;

Pour assister M. le ministre de l'agriculture:

MM. Durand, directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales;
Blanc, directeur général du génie rural;
Protin, directeur de la production agricole;
Cramois, directeur général de la C. N. C. A.;
Houdet, inspecteur général des eaux et du génie rural;

Pour assister M. le ministre de la France d'outre-mer:

M. Lefebvre, en service à la direction des affaires économiques et du plan;

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Pellenc, *rapporteur de la commission des finances.* Mes chers collègues, si le pays, qui n'a déjà pas pour les travaux parlementaires une considération immodérée, avait pu se rendre compte des conditions invraisemblables dans lesquelles se sont déroulées depuis quelques jours les discussions budgétaires, je crois qu'il en éprouverait une légitime indignation.

Alors qu'il s'agit de prendre sur le plan financier des mesures qui vont conditionner toute la vie économique de la Nation, condamner peut-être à disparaître les derniers vestiges de notre régime libéral, alors qu'il s'agit, en particulier, de voter un ensemble de dépenses qui va s'établir aux environs de 3.400 ou 3.500 milliards, dépenses qui doivent faire peser sur un contribuable déjà excédé des charges encore plus lourdes, qui vont peut-être conduire à la ruine des entreprises jusqu'ici parfaitement saines, mais anémiées, démolies par les dérèglements et les débordements des activités de l'Etat, on nous laisse, pour nous pencher sur les éléments essentiels de ces problèmes, à peine quelques jours et parfois quelques heures, comme si on voulait ne point nous laisser le temps de la réflexion. Cela passe vraiment l'imagination!

Il faut que le pays sache que les assemblées ont été le plus souvent dans l'obligation de se prononcer sans avoir matériellement pu — quant à nous tout au moins — effectuer la moindre investigation sur de très nombreux points de ce budget. Indépendamment de ceux qu'ont signalés les commissions des économies, la cour des comptes, la commission de contrôle de la gestion des entreprises publiques et de multiples autres commissions, je le déclare très nettement, ces investigations auraient pu aboutir à des redressements très profitables au pays et conduire, d'une manière absolument indiscutable, à de très sérieuses économies.

Ainsi, nous sommes obligés de constater qu'avec la législature qui s'est éteinte, les pratiques viciées que nous avons dénoncées à de multiples reprises dans cette assemblée n'ont pas disparu et qu'elles se sont même aggravées.

Il est une autre observation qui doit être effectuée à propos de ce budget des investissements, comme à propos d'ailleurs de tous les autres budgets. Elle est relative au mécanisme même selon lequel on nous demande de le voter. Le budget général de l'Etat est découpé en petites tranches, qui nous sont soumises successivement et sur lesquelles on nous demande de nous prononcer très rapidement. Nous n'avons donc, à aucun moment, sinon lorsque nous arrivons à la fin de nos travaux, la physionomie complète de ce que va être le budget de la France.

Ce fractionnement en petits éléments, qui s'articulent les uns avec les autres et dont chacun commande en partie la suite, nous amène à concourir progressivement et souvent malgré nous à l'élaboration d'un édifice dont le plan général nous est inconnu. Nous devenons ainsi prisonniers des décisions que nous avons antérieurement prises et si, au terme de nos travaux, nous commençons à avoir une vue d'ensemble de ce que doit être le budget, nous n'avons plus aucune possibilité d'en modifier la structure, en raison des décisions qui ont été déjà prises, qui sont définitives et que, dès lors, nous ne pouvons plus modifier.

Enfin, une dernière observation qui présente également son importance, c'est que nous nous prononçons sur le budget de l'Etat dans l'abstrait, sans avoir le moins du monde une notion de l'effort qu'il comporte eu égard aux possibilités de la Nation — au risque, comme cela s'est vu depuis des années, d'imposer à cette dernière une charge trop lourde, qui n'aboutit en définitive qu'à compromettre son relèvement économique au lieu de le stimuler.

Toutes ces déficiences dans l'exercice du travail parlementaire et notamment dans l'examen du budget, qui constitue la tâche essentielle du Parlement, n'auraient point à être signalées si l'on avait respecté la Constitution qui renferme parfois de bonnes dispositions. Or, cette constitution prévoyait le vote d'une loi organique concernant la présentation des propositions budgétaires. Cette loi organique, depuis bientôt six ans que la Constitution est promulguée, aurait dû être préparée et soumise aux assemblées parlementaires. Il n'en a évidemment rien été.

S'il le fallait, ce serait là une illustration supplémentaire de la légèreté avec laquelle se traitent, depuis des années, des questions qui présentent cependant un intérêt vital pour le

pays, vous en conviendrez. On continue à vivre, année après année, malgré nos protestations, en violation de la loi, selon des habitudes acquises et sans se soucier d'en rien changer.

On en arrive à se demander si ce ne sont plus maintenant ces habitudes qui gouvernent les hommes, bien plus que les gouvernements plus soucieux de durer que de gouverner.

Mes chers collègues, voici donc les conditions dans lesquelles se présente l'examen de ce budget des investissements qui, pour l'exercice 1952, représente une tranche de travaux de l'ordre de 400 milliards.

Ces travaux correspondent, pour une grande part, à la poursuite ou à l'achèvement des programmes entrepris au cours des années précédentes sous l'étiquette de plan Monnet. Je l'ai dit et je le dis encore une fois en passant, en raison d'une violation nouvelle de la loi, qui disposait que ce plan serait soumis au Parlement, nous n'avons jamais été amenés depuis quatre ans — et maintenant il vient à expiration — à examiner ce plan autrement que par les petites tranches que l'on nous demandait de voter chaque année.

Le programme d'investissements de cette année comporte, d'autre part, l'amorce d'un certain nombre de travaux nouveaux sur lesquels, à part un certain nombre de déclarations gouvernementales assez vagues, effectuées au cours des pérégrinations dominicales du Gouvernement, nous n'avons pas plus de renseignements que sur le premier plan Monnet.

Or un plan constitue l'instrument essentiel d'une politique économique. On concevra donc qu'à l'achèvement de ce plan et au moment de la mise en vigueur d'un plan nouveau, la première des idées qui viennent à l'esprit soit de faire le point — ne serait-ce que pour tirer des enseignements pour les discussions à venir — sur ce qui a été réalisé, afin de ne point commettre les mêmes erreurs si l'on nous proposait les mêmes méthodes, la même façon de procéder.

Ainsi s'impose à nous actuellement la nécessité d'examiner les résultats du plan Monnet, d'étudier le rôle qu'il a joué dans notre vie économique au cours de ces dernières années, en nous référant non pas à certaines déclarations trop souvent empreintes d'optimisme, mais à l'objectivité des chiffres sur lesquels on ne peut pas discuter.

Si nous nous en tenons aux termes des documents officiels datant de l'époque où fut lancée l'application du plan Monnet, ce plan devait avoir comme objectif essentiel le développement de la production nationale afin d'assurer l'indépendance économique de la France et l'élévation du niveau de vie individuel ou collectif de la population. Il avait donc un double but et fixait, à cet effet, les objectifs de production pour les produits essentiels: les ressources-clé, les produits agricoles et les produits des industries de transformation.

Ces objectifs ont-ils été atteints? Evidemment non, tant s'en faut. Et si l'on se réfère seulement aux trois activités de base sur lesquelles l'effort maximum a porté — le charbon, l'électricité et l'acier — ainsi qu'un membre éminent de l'Assemblée nationale, M. Mendès-France l'a signalé, les résultats sont décevants, car on a atteint à peine 17 p. 100 des objectifs fixés pour le charbon, 65 p. 100 pour l'électricité et 52 p. 100 pour l'acier.

Je sais bien qu'on peut contester ces chiffres; ils ont d'ailleurs été contestés, car, en 1949, voyant déjà que les milliards engloutis n'empêcheraient pas la faillite à terme de ce programme, on revisa les objectifs; on fit ce qu'on appela alors, vous vous en souvenez, le plan quadriennal et ses objectifs furent ramenés à des proportions plus étriquées. Mais, même par rapport à ces derniers objectifs réduits, les résultats sont lamentables et il faudrait vraiment avoir un plan en peau de chagrin, se rapetissant chaque année, pour arriver à le faire coïncider avec ce qui a été réalisé. (*Sourires.*)

Disons seulement, pour en donner une illustration, que si, dans le domaine du charbon, on avait réalisé les objectifs du plan Monnet, nous ne serions pas soumis actuellement, pour acheter le charbon américain à l'hémorragie de devises que nous connaissons.

Examinons d'une manière un peu plus générale les résultats obtenus pour l'ensemble de la production. Nous tombons là, pour effectuer cette analyse, dans le domaine des indices, qui permettent parfois à l'optimisme officiel de manifester un peu plus d'assurance, mais à condition qu'on n'y regarde pas de trop près.

On nous dit en effet — on nous l'a indiqué en commission des finances et on l'a déclaré à la tribune de l'Assemblée nationale — avec une certaine satisfaction, que nous enregistrions une sorte d'indice record, puisque, depuis quelques semaines, il aurait atteint et même dépassé la cote 140 et que, par surcroît, le nombre des wagons chargés aurait marqué une pointe jusqu'ici jamais égalée.

C'est peut-être vrai, mais ce n'est peut-être aussi qu'un phénomène momentané. Ce qui compte, c'est la moyenne de l'année.

Allons plus loin et examinons ce qu'il y a derrière cette façade mensongère des chiffres. L'indice de la production est fait de deux grandes catégories de produits: les produits de base d'abord, minerais, combustibles, etc. et les produits de transformation nécessaires à la vie. Ainsi l'indice du pétrole est à 262; celui du caoutchouc à 210; celui des métaux à 163 — pour retenir quelques chiffres qui ne seront pas discutés, car c'est M. le secrétaire d'Etat à l'économie nationale qui les a lui-même communiqués dans une interview autour de laquelle la presse a fait grand bruit. Par contre l'indice des textiles n'est que de 119; celui des cuirs de 77; celui des industries alimentaires de 105 et celui des produits agricoles atteint péniblement 100.

Dès lors, la première observation qui s'impose, c'est tout d'abord que notre production nationale est complètement déséquilibrée et que les activités de transformation et de production des biens qui sont nécessaires à la vie de ce pays ont été délibérément négligées.

On peut également faire une autre observation, c'est que le terme de référence pris comme base de comparaison pour ces indices est l'année 1938, qui fut une année de misère, et qu'il faudrait prendre en réalité l'année 1929, qui marquait les possibilités normales du pays.

On aboutit alors à des chiffres encore plus modestes. Si l'on ajoute, par ailleurs, que notre population s'est accrue depuis 1929 par la prolongation de la durée de la vie humaine et par l'accroissement des naissances, d'à peu près 8 p. 100, on avouera sincèrement que les chiffres des produits qui conditionnent le niveau de vie du pays donnent moins de motifs de triomphe que de raisons d'humilité.

Nous avons signalé cette faiblesse chaque année. Nous avons même à plusieurs reprises remanié les crédits dans le cadre de la loi des investissements, afin de faire cesser ce déséquilibre sans cesse plus accusé. Bien entendu, on ne nous a jamais écoutés. C'est que la part des crédits que nous aurions ainsi dirigée vers des activités productives pour toute la nation aurait obligé à réformer un certain nombre d'habitudes vicieuses auxquelles on s'abandonnait, aurait conduit notamment à réduire une partie des crédits camouflés dans le plan pour entretenir d'une façon occulte les privilèges que se sont arrogées un certain nombre de nouvelles féodalités étatiques de la IVe République. (*Applaudissements à droite.*)

Evidemment, comme sous l'ancien régime, les pouvoirs publics, faibles et sans autorité, s'en sont bien gardés.

Quoi qu'il en soit, le résultat le plus certain, c'est qu'en fait d'amélioration du niveau de vie, premier objectif du plan Monnet, à la fin de l'exécution de ce plan, à qui on donnait au début toutes les vertus, malgré tous les progrès techniques accomplis depuis un quart de siècle, malgré les lourdes charges imposées au pays sous prétexte d'investissements, nous avons, pour une population accrue, à nous répartir une quantité de biens de consommation inférieure à celle dont disposaient il y a trente ans nos aînés. C'est un beau succès, en vérité !

Voyons maintenant ce qu'il en est en ce qui concerne le second objectif que se proposait le plan Monnet. Nous devions, vous ai-je dit, assurer l'indépendance économique de notre pays en réalisant en 1952 l'équilibre de notre balance des payements. En effet, pour la métropole, en 1952, le déficit total devait être, d'après les évaluations de l'époque, de 167 millions de dollars et il devait être exactement compensé par un excédent d'exportation de nos territoires d'outre-mer.

Or, dans ce domaine, les statistiques, que l'on invoque cette fois avec beaucoup plus de discrétion, nous apprennent qu'en fait d'équilibre, en 1950, nous avons eu un déficit de 110 milliards et que, rien que pour les onze premiers mois de 1951, ce déficit s'est élevé à 263 milliards; à l'heure actuelle, il s'accuse de plus en plus d'une façon inquiétante. En effet, il se manifeste maintenant à la vitesse de 40 milliards par mois — 41 en novembre dernier —, ce qui nous conduirait, si cette vitesse ne se réduisait pas, à un déficit total de l'ordre de 400 milliards pour l'année qui vient de commencer.

Il est évident que de telles hémorragies, dans un pays qui a épuisé ses réserves d'or et de devises, ainsi que son crédit à l'étranger, ne peuvent trouver aucun palliatif pour en limiter les conséquences et, qu'après la dévaluation de 1949, nous

allons tout droit à une nouvelle manipulation monétaire, quoi qu'en dise le Gouvernement, car les dévaluations ne sont pas la conséquence des volontés gouvernementales, elles sont imposées par les faits. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Cependant, là aussi, mes chers collègues, le Conseil de la République, chaque année, avec lucidité, avait analysé la situation et, chaque année, il avait mis en garde le Gouvernement ou plutôt les gouvernements successifs en leur dénonçant le danger.

En 1949, au nom du Conseil de la République, votre rapporteur disait: « Croit-on que, dans ces conditions, les objectifs assignés pourront être atteints, le niveau de vie actuel maintenu, la balance des comptes équilibrée ? Votre rapporteur ne le pense, hélas ! pas. »

Un an après, à l'occasion de l'examen du budget des investissements de 1950, les méthodes n'ayant pas été réformées, votre rapporteur donnait ce nouvel avertissement, au nom du Conseil de la République:

« Depuis plusieurs mois, nous ne progressons pas dans la direction des objectifs assignés, nous leur tournons au contraire délibérément le dos et nous semblons même nous en écarter. »

Bien plus, à ce moment-là, le Conseil de la République avait modifié le projet gouvernemental, l'avait remanié, mais aucun des sages avis que nous avions formulés n'a été écouté. Et, en 1951 encore, pour la troisième fois, au nom du Conseil de la République, le signal d'alarme était donné.

Nous disions encore: « Nous faisons exactement le contraire de ce que le Plan se donnait comme objectif; le résultat s'en fera profondément sentir, à la fois sur le plan économique et sur le plan social dès l'année prochaine. C'est, encore une fois, la pratique des reports qui, pour atténuer les conséquences graves de la politique qu'ils ont suivie jusqu'ici, conduit les dirigeants actuels à sacrifier l'avenir et à lui ménager des difficultés plus graves encore. »

Mes chers collègues, les avertissements n'ont pas manqué. Hélas! au lieu d'agir d'urgence comme le commandait l'intérêt du pays, comme l'a réclamé en toutes circonstances le Conseil de la République, on n'a cessé, en effet, de pratiquer la politique des reports à jets continus. Les affectations rationnelles de crédits que commandait l'exécution judicieuse du Plan, afin d'atteindre les objectifs assignés, on ne s'en est jamais préoccupé. C'est pour ne point compliquer le cours de leur existence éphémère que les Gouvernements n'ont jamais rien voulu entreprendre, ni rien réformer, vivant au jour le jour d'expédients et laissant à leurs successeurs le soin de régler la note et de résoudre les difficultés qu'ils entassaient.

L'échéance est maintenant arrivée et l'on voit bien des responsables de la situation actuelle prétendre encore, d'un front placide, à la gestion de nos intérêts, en attribuant sans doute leur échec à la fatalité.

Il est juste, en tout cas, que le pays soit informé de cette situation et qu'il mette en parallèle l'attitude des mauvais gérants de nos intérêts nationaux avec celle de notre Assemblée qui ne s'est jamais démentie, malgré le découragement qu'elle aurait pu légitimement éprouver à n'être jamais écoutée, et qui, hier comme aujourd'hui, et comme demain, forte de la confiance de la Nation, ne cessera de poursuivre inlassablement son action pour que triomphe enfin une politique saine de redressement national. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Oui, mais en attendant, les pays qui nous environnent, presque tous, eux, progressent et ils nous ont devancés dans l'effort de redressement. Il y a six mois, je signalais déjà à cette tribune les déclarations de M. William Foster, administrateur de la Coopération économique à Washington, qui indiquait qu'au cours de l'année 1950 la production de l'Europe occidentale s'était accrue de 13 p. 100. J'avais montré que, dans cette augmentation, la France n'avait, hélas! pris rigoureusement aucune part.

Cette année, l'écart qui nous sépare des autres pays s'est encore accusé. Les Allemands, en particulier, sont en passe de nous devancer; c'est, hélas, déjà fait pour l'acier. Si cette situation devait se perpétuer, mesure-t-on bien, non seulement sur le plan économique, mais sur le plan politique et sur le plan militaire, l'importance de toutes les conséquences qui pourraient en résulter ?

Examinons maintenant, si vous le voulez bien, mes chers collègues, afin d'en tirer les conséquences, quelles sont les causes profondes qui ont abouti à un échec aussi total du plan et de la politique économique que nous avons suivie depuis quelques années, qui ont abouti à ce piétinement de notre production et à l'étouffement de nos industries de transformation et de finition.

Ces causes sont bien simples à dégager. L'Etat fiscal et l'Etat banquier ont pratiquement accaparé, depuis des années, toutes les réserves et toutes les disponibilités du secteur privé, grâce, d'abord, au mécanisme des prélèvements, 1.215 milliards, valeur du moment, rien que pour l'année 1947; ensuite, grâce au mécanisme des emprunts en partie forcés, environ 400 milliards chaque année; enfin, grâce à une politique de fiscalité sans cesse accrue, qui a imposé chaque année au pays un supplément par rapport à l'année précédente d'environ 150 milliards.

Ce sont les prélèvements d'Etat, effectués parfois d'autorité, sur le marché du crédit, joints à la superfiscalité qui ont pratiquement interdit aux entreprises non privilégiées de se développer, les ont même freinées dans leur marche normale d'où les faibles indices que je vous ai signalés tout à l'heure et qui témoignent de leur peu de vitalité.

Dans le même moment, sous couvert d'investissements, l'Etat gaspillait ou stérilisait une bonne partie des sommes énormes qu'il se procurait. Ainsi il commença par prendre sur les 1.215 milliards de 1947 — qui feraient trois fois plus aujourd'hui — plus de 850 milliards pour boucher le trou de son budget.

Il dépensa ensuite, chaque année, en prétendus investissements, des sommes inconsidérées, une part de ces capitaux ne servant ainsi, par des tours de passe-passe, qu'à financer anormalement des dépenses abusives d'exploitation du secteur industriel de l'Etat. Elles ont donc été consommées en pure perte pour le développement de la production, et nous avons d'ailleurs, chaque année, dénoncé à la tribune la tromperie que couvrait cette procédure.

Une autre partie de ces crédits a été littéralement gaspillée et perdue pour l'économie du pays, car elle a été utilisée en dépenses exagérées ou pour des opérations absolument inutiles, sans aucun rendement susceptible de les justifier, et nous avons donné, chaque année également, maints exemples, sans avoir pu, d'ailleurs, jamais arriver à réformer des pratiques aussi abusives.

Une autre partie encore de ces crédits a été affectée à des travaux dont on peut prétendre qu'ils sont utiles, sinon urgents, mais en tout cas improductifs pour le pays, car on laissait subsister tout ou partie des charges anciennes, que ces dépenses d'investissements devaient permettre de supprimer. On laissa, par exemple, comme cela s'est passé à la Société nationale des chemins de fer français — M. le ministre des travaux publics ne prête sans doute pas suffisamment attention à mes paroles, car je pensais que le mot Société nationale des chemins de fer français allait lui faire dresser l'oreille... (*Sourires.*)

Je répète qu'une partie de ces crédits a été utilisée dans des investissements inutiles pour le pays, comme en donne l'exemple de l'électrification de la Société nationale des chemins de fer français où, après avoir effectué les travaux, on a conservé le personnel.

M. Antoine Pinay, *ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des travaux publics. Si le mot S. N. C. F. ne m'a pas fait dresser l'oreille (*Sourires*), l'accusation que vous portez maintenant, elle, me fait bondir!

Déclarer que l'électrification des lignes de la Société nationale des chemins de fer français n'a pas entraîné des réductions de personnel est une contre-vérité. S'il est une entreprise nationale dans laquelle depuis des mois — et personne ne l'a contesté — des réductions de personnel importantes ont été opérées, c'est précisément la Société nationale des chemins de fer français.

Je ne suis pas venu une seule fois dans cette Assemblée sans que M. Dutoit, qui, comme cheminot, est très au courant de la question, ne me reproche de diminuer inconsidérément le nombre des cheminots. L'effectif des cheminots, qui était de 500.000 à la libération, atteignait, au 1er janvier 1952, 422.000

unités. Il est prévu de ramener ce chiffre à 410.000 à la fin de cette année, même si le projet modifiant le statut du personnel n'était pas voté.

En effet, le personnel partant à la retraite n'est pas remplacé. C'est ce que l'électrification des lignes de la Société nationale des chemins de fer français a permis. La S. N. C. F. a saisi cette occasion pour réduire les effectifs excédentaires.

Je vous demande, si vous tenez à formuler des critiques sur l'exploitation et le fonctionnement de la Société nationale des chemins de fer français, de choisir un autre prétexte que celui de la non-réduction des effectifs.

M. le rapporteur. Monsieur le ministre, comme je fais, moi, confiance à votre loyauté, je pourrais craindre d'avoir dit une contre-vérité.

Mais je me suis reporté, il y a quelques heures, pour être bien sûr de mes affirmations, à la sténographie des déclarations que vous avez faites, lorsque la commission des finances a procédé à votre audition. Vous avez déclaré en substance être extrêmement gêné pour licencier ou même déplacer le personnel que l'électrification rendait disponible en raison du statut du cheminot et de l'existence d'un extraordinaire document appelé « dictionnaire des emplois », qui empêchait, à moins qu'il ne soit volontaire, d'utiliser un agent quelconque à des tâches différentes de celles qui figuraient dans la nomenclature correspondant à la catégorie dans laquelle cet agent avait été rangé. Vous avez bien précisé que c'était là la cause essentielle des difficultés que vous rencontriez. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre des travaux publics. Je ne peux pas laisser dire cela. Vous vous reportez à une audition qui date de plus d'un an. Or, je vous signale que, depuis lors, nous n'avons procédé à aucun remplacement de cheminots mis à la retraite et ce dans la proportion que j'ai indiquée. S'il est exact que nous avons besoin d'un texte de loi pour achever l'œuvre commencée, il n'est pas possible de dire que la Société nationale des chemins de fer français ne saisit pas toutes les occasions pour réduire les effectifs quand elle le peut.

Sur la ligne de Paris à Dijon, électrifiée l'année dernière — vous pouvez aller à la source des renseignements; vous ne manquerez pas de le faire — il vous sera démontré qu'à Laroche, le nombre de cheminots a été diminué dans une proportion considérable. D'autre part, le nombre de cheminots, sur la ligne de Paris à Dijon, a été diminué de 3.900 unités en raison de l'électrification. Nous ne pouvons pas, à cause du dictionnaire des emplois, procéder à toutes les mutations et toutes les compressions souhaitables. C'est rigoureusement exact. Mais généraliser comme vous le faites, pour les besoins de votre thèse, c'est pour le moins déformer la réalité dans des conditions critiquables. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le rapporteur. Monsieur le ministre, je ne veux pas prolonger cette discussion. Je ne crois pas avoir tellement généralisé, puisque j'ai ramené, pour illustrer mon argumentation...

M. le ministre des travaux publics. C'est cela! Pour les besoins de votre argumentation!

M. le rapporteur. ...à un point très limité, que vous nous aviez vous-même signalé, les observations que je formulais.

Je prends acte en tout cas de vos déclarations. Puisque cette année, vous nous demandez pour développer ce projet d'électrification, un peu plus de 7.500 millions, vous venez de vous engager à licencier, en sus des dégagements normaux, tout le personnel que cette électrification rendra inutile.

Cette fois-ci, alors, nous aurons investi à bon escient, et je rends hommage au ministre pour une énergie à laquelle nous sommes peu accoutumés. (*Applaudissements à droite.*)

Mes chers collègues, reprenant le fil de mon exposé, je voudrais vous signaler enfin que, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses vraiment utiles au développement de la production du pays — je reprends ce que j'ai déjà dit en maintes circonstances — les crédits ne sont pas toujours gérés dans un esprit empreint des préoccupations de stricte économie. Chacun sait, comme d'ailleurs l'ont signalé la Cour des comptes et la commission de contrôle de la gestion des entreprises publiques, que des gaspillages effarants se produisent dans la gestion de ces crédits.

J'ai déterminé approximativement, en totalisant toutes les mauvaises utilisations qui ont été effectuées, dans les diverses directions que je vous ai indiquées, quelle était la part de cet effort national qui avait été demandé au pays en pure perte. Cela correspond à environ 50 p. 100, soit la moitié de l'effort d'investissement annoncé, c'est-à-dire plus de 1.000 milliards en ajoutant seulement les chiffres annuels, sans les revalorisations. Il faudrait doubler au moins ces chiffres pour les ramener à la parité du franc actuel.

Ainsi l'Etat a épuisé une bonne part des réserves du pays, des facultés contributives du citoyen, en même temps que la totalité de l'aide économique de nos alliés américains, et tout cela ne se trouve réincorporé que pour moitié à peine dans l'outillage vraiment productif de la nation.

Alors comment s'étonner que l'Etat lui-même, pour les activités qui lui sont propres, n'ait pas réalisé les objectifs qui lui étaient assignés! Ainsi l'échec du plan Monnet ne provient pas du fait que notre effort d'investissement a été insuffisant comme on l'a entendu dire parfois. Cet effort a été énorme au contraire, mais cet échec provient du fait que cet effort qui a pesé si lourdement sur le pays a été en grande partie mal dirigé et gaspillé sans utilité. Comment s'étonner alors que nous soyons dans une situation économique si difficile dès maintenant alors que s'amorce à peine l'effort de réarmement qui n'a pas encore sérieusement pesé sur ce pays ?

Mes chers collègues, les anomalies de l'exécution de notre plan d'investissement et donc de la politique économique que nous avons suivie au cours de ces dernières années ont une autre conséquence sur le plan financier; c'est que tous ces fonds que l'Etat s'est ainsi procurés chaque année, il les a distribués en pouvoir d'achat supplémentaire et devant une production insuffisante d'objet à acheter, la concurrence a joué et la valeur de la monnaie s'est amenuisée.

Depuis quatre ans, les moyens de payement ont en effet presque doublé, les biens achetables par les particuliers, eux, ont lamentablement « piétiné », car, évidemment, les particuliers n'achètent point de canons, qui interviennent dans la confection de l'indice 140 dont on tire parfois vanité. Alors les prix ont monté, mais cela n'a rien à voir avec la guerre de Corée dont on nous a rebattu les oreilles dans cette Assemblée avant les élections, car il fallait un alibi pour masquer la faillite de cette politique qui déjà se pressentait.

C'est cet accroissement de moyens de payement qui explique que les prix continuent à monter, et ils n'ont même jamais monté aussi vite que depuis le mois de juin dernier, qui est précisément la date à partir de laquelle tous les prix internationaux ont baissé.

Quelle conclusion générale tirer de cet exposé ?

Si le plan Monnet n'avait pas été manié par une succession de gouvernements à courte vue, incapables de porter les regards plus loin que les nécessités de la vie journalière, sacrifiant inconsidérément les nécessités d'avenir aux difficultés de l'heure présente; si nous avions eu de vrais gouvernements, stables, solides, conscients de leur rôle, de leurs responsabilités et ayant une volonté de redressement, des gouvernements capables de faire respecter cette volonté et dès lors capables de redresser les erreurs d'orientation du plan et surtout de mettre un terme au gaspillage effroyable des ressources nationales, qui s'effectuait sous le couvert du plan Monnet, alors ce plan, qui renfermait en puissance la possibilité d'effectuer le relèvement économique du pays, ce plan aurait pu nous remettre sur la voie du redressement et de la prospérité.

Mais en fait, il en a été tout autrement, et le plan Monnet, après des débuts prometteurs et après des premiers résultats heureux, il faut bien le dire, à une époque où tout étant à reconstruire, peu importait le choix des premières activités sur lesquelles on faisait porter l'effort, le plan Monnet, dis-je, est devenu par la suite une arme néfaste dans les mains de l'Etat.

Si l'on cherche à définir d'une manière plus précise son rôle dans l'évolution générale de la politique économique du pays, cette politique qui, à partir du moment où les nationalisations ont été décidées, a drainé vers le secteur d'Etat, qui s'est alors gonflé, hypertrophié, multiplié, la quasi totalité des réserves et des ressources du pays que l'on prélevait sur le secteur privé; cette politique qui, pour continuer chaque année à prodiguer ses largesses au secteur d'Etat, ne s'est pas soucié de diminuer la vitalité de ce qui était encore intact du secteur libéral, par des restrictions de crédits, par les plafonds imposés aux banques; cette politique, qui n'a pas permis à ce secteur libéral de s'outiller ou de se moderniser en pénalisant, par la voie fiscale, les investissements, en imposant abusivement les bénéfices fictifs, cette politique qui a diminué d'année en année les facultés de résistance de ce secteur libéral par des charges sans cesse plus lourdes le conduisant aux confins de la désagrégation, on peut alors tirer cette conclusion que le plan

Monnet, malgré sa façade prometteuse a été, en fait, moins un plan d'organisation rationnelle de la production et de relèvement national, qu'un instrument de la politique d'agression contre les activités privées (*Protestations à gauche*) qui n'a cessé de se développer selon un processus occulte mais continu, à l'instigation de certains gouvernements, avec la complaisance ou la passivité des autres, inconscients ou incapables, en raison de leur peu d'autorité et de leur vie éphémère d'en modifier le moins du monde le cours ou d'en atténuer les méfaits. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Votre commission des finances, partageant les vues de votre rapporteur sur ce sujet, n'a pas voulu permettre que l'on aille plus avant dans cette voie.

Elle se souvient qu'un peu avant le milieu de la présente année — je dis la présente année parce que je crois que la pendule est arrêtée — ... (*Sourires.*)

M. Carcassonne. Non, elle marche!

M. le rapporteur. Disons donc qu'un peu avant le milieu de l'année dernière, lorsque les difficultés économiques et financières dans lesquelles nous nous trouvons à l'heure actuelle se précisaient, la nécessité de procéder à un changement complet de politique et de méthodes avait été signalée par de nombreux membres du Gouvernement à la tribune même de cette assemblée. La nécessité de procéder sans délai à ces changements était même apparue tellement impérieuse, que l'on recourut à des élections anticipées, avec un mode d'élection que nous n'avions pas voté, certes, au Sénat, mais pour lequel ces considérations d'urgence ont finalement triomphé de la répugnance que pouvaient avoir pour lui bien des membres de la première assemblée.

La consultation électorale a eu lieu. On peut dire, sans en concevoir une vanité exagérée que ce qui a triomphé dans cette compétition électorale ce sont les thèses de bon sens soutenues depuis des années par le Conseil de la République.

M. Henri Barré. Cela se traduit très intelligemment à l'Assemblée nationale!

M. le rapporteur. Ce qui a triomphé, ce sont les thèses qui inlassablement, à cette tribune, et en complet accord avec le pays, ont été exprimées. Elles manifestaient le désir du pays de voir mettre enfin un terme aux dérèglements et aux débordements de l'Etat, de voir alléger les charges qui pèsent sur la nation, de défendre et de stimuler l'exercice de toutes les activités individuelles qui sont, voyez-vous, mes chers collègues, j'en ai la conviction, le support le plus efficace encore de toutes nos libertés. (*Applaudissements à droite.*)

Ainsi donc maintenant, ce grand changement impatiemment attendu par le pays doit s'opérer conformément à sa volonté. Est-ce que la perspective nous en est offerte ? Est-ce que même nous en avons perçu quelques signes avant-coureurs nets ?

M. Dupic. Peut-être parce que ce n'était pas réalisable!

M. le rapporteur. Dans le domaine financier, il ne le semble certainement pas. Mais, n'anticipons pas! Nous aurons bientôt, je l'espère et même je le souhaite, l'occasion ici-même, à cette tribune, de nous en expliquer.

Mais, en ce qui concerne le domaine économique, y a-t-il un changement ? Pas davantage.

C'est pourquoi votre commission des finances a adopté une attitude très nette, que je vous demande d'adopter à votre tour, en décidant de refuser catégoriquement de nous laisser conduire plus longtemps et par petites étapes en aveugles sur une voie qui, si elle n'est pas reconnue et jalonnée d'avance, risque d'aboutir, en définitive, soit à une impasse, soit à un terme exactement opposé à celui qui correspond à la volonté du pays et, sans doute, à la majorité nouvelle qu'il a envoyée au Parlement. (*Applaudissements à droite.*)

Votre commission a décidé, en conséquence, que, si, dans le dessein d'éviter des perturbations brutales sur le plan économique et social, elle demandait que l'on poursuive toutes les opérations d'investissements déjà engagées, par contre, elle ne laisserait plus entreprendre une tranche quelconque de travaux nouveaux, aussi justifiés qu'ils puissent apparaître, sans que le Parlement ait été amené à discuter un plan d'ensemble, un programme général dont la consistance, la part réservée à l'Etat et aux activités privées, le financement et le rythme d'exécution seraient déterminés en fonction des possibilités de la Nation et compte tenu, à la fois, des besoins civils et des besoins militaires, qui ne sauraient être dissociés, car ils sont tributaires des mêmes ressources de base et des mêmes instruments de production du pays.

Sans avoir abordé pour l'instant l'ensemble des questions qui concernent la politique financière suivie jusqu'à présent, votre commission a, d'autre part, décidé qu'il fallait cependant en finir avec cette politique de crédits privilégiés que, par le mécanisme de la loi budgétaire, on réserve aux entreprises d'Etat, car cette politique constitue une sorte de survivance d'un dirigisme qui, faussant les règles normales du crédit, après avoir contribué à la disparition de la confiance et de l'épargne, en rend la restauration impossible dans ce pays.

Votre commission a estimé, en conséquence, que, dorénavant, ces entreprises d'Etat devraient financer elles-mêmes la totalité de leurs travaux, soit par un prélèvement sur leurs bénéfices, soit par le recours aux emprunts dans les mêmes conditions que toutes les autres entreprises du secteur privé.

M. Marius Moutet. Il fallait demander cela autrefois aux compagnies de chemins de fer!

M. le rapporteur. Mes chers collègues, à l'heure où les nécessités de la défense nationale vont faire peser sur notre production une charge plus lourde, celle-ci doit faire l'objet d'une organisation cohérente à laquelle on n'a jamais procédé.

Si les activités relevant du secteur nationalisé doivent être développées dans la mesure des services qu'on attend d'elles, les activités relevant du secteur libéral ne doivent pas pour autant être abandonnées plus longtemps sans défense au jeu des mécaniques financières qui, si elles se donnaient libre cours quelque temps encore, les conduiraient irrémédiablement les unes après les autres à la ruine. Or, c'est à la fois et des activités qui relèvent du secteur d'Etat et des activités du secteur privé qu'est faite la prospérité nationale; il ne faut pas l'oublier.

Il faut, en tout cas, que l'on sache bien que le Sénat s'opposera toujours de toutes ses forces à toute politique, qui, directement ou indirectement, aboutirait à saper dans ses fondements ce qui reste encore de ce régime libéral qui a fait, au cours des siècles derniers, la force et la prospérité de la France et qui, à l'heure présente, même amputé, sapé en partie ruiné, constitue, par ses milliers d'entreprises grandes et petites, où se mène chaque jour le dur combat pour l'existence, le dernier refuge de la force morale du pays. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Cette force morale, nous avons bien besoin de la conserver intacte dans la conjoncture actuelle, car elle constitue notre seul espoir de régénérescence et, peut-être, l'un des derniers piliers pour la défense de nos libertés. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Barré. Pellenc au pouvoir! Pellenc au pouvoir! (*Rires à gauche.*)

M. Lelant. Pourquoi pas ?

M. Rupied. Ce ne serait pas si mal que cela!

M. Méric. Avec M. Lelant!

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

M. Longchambon, *rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.* Mes chers collègues, la commission de la production industrielle n'a eu, elle aussi, que très peu de temps pour examiner ce projet de budget; elle n'a pu entrer dans les détails. Certes, elle a pu prendre connaissance officieusement du projet établi par le Gouvernement; mais le document essentiel qui permet d'apprécier les réalités auxquelles correspondent ces propositions, le rapport de la commission des investissements, n'a été distribué que ces tout derniers jours. Aussi, votre commission s'est-elle bornée à examiner si un certain nombre de principes qu'elle avait exposés au cours des discussions précédentes de ce budget étaient satisfaits ou non.

De ce point de vue, elle s'est félicitée que dans le projet de budget de cette année, les articles relatifs aux investissements avaient été écartés, renvoyés à d'autres fascicules budgétaires où ils avaient mieux leur place.

Votre commission de la production industrielle s'est félicitée que soient rassemblées, dans ce fascicule budgétaire, presque uniquement des opérations d'investissements véritables, c'est-à-dire des opérations qu'il faut entreprendre dans le cadre d'une politique économique d'ensemble, portant sur certaines activités économiques convenablement choisies pour obtenir des résultats précis au bout d'un temps limité.

Elle a approuvé que les activités choisies et retenues dans le cadre de ce budget soient principalement des activités éco-

nomiques de base: développement de l'énergie, hydraulique et thermique, développement des transports. Elle a regretté que, dans le domaine du développement des carburants liquides, l'effort reste relativement faible.

Toutes les activités économiques françaises, y compris les industries de transformation, ont un intérêt primordial à ce que les activités de base soient développées. Il ne servirait à rien d'offrir du crédit, d'offrir des machines à les industries de transformation auxquelles manqueraient la houille, l'électricité ou le pétrole, qui seraient affectées par des coupures, par des contingentements de ces matières énergétiques qui sont véritablement la matière première de toutes les activités économiques.

De ce point de vue, la commission de la production industrielle approuve les grandes lignes des investissements que nous avons votés dans les années passées, et qui nous sont encore demandés cette année. Toutefois, elle regrette, une fois de plus, que le crédit demandé à ce titre, le soit — à nos yeux tout au moins, ne doutant pas que, d'autre part, il ait fait l'objet de délibérations très réfléchies et très compétentes — le soit un peu dans la nuit, sans que l'intérêt véritable de l'effort qui nous est demandé soit justifié, sans que nous puissions le justifier aux yeux de ceux que nous représentons ici, sans que nous ayons la certitude que l'ensemble de ces travaux fait partie d'un plan réfléchi, judicieux et efficace. Une fois de plus la commision de la production industrielle proteste contre l'engagement de travaux d'année en année sans que le Parlement ait été consulté, sans que ces justifications que je viens d'évoquer et que nous considérons comme nécessaires, aient été fournies à nos Assemblées.

C'est ainsi que nous continuons à ignorer s'il existe ou s'il n'existe pas de plan du dévelopement des territoires d'outre-mer.

Certes, nous connaissons les besoins du F. I. D. E. S. Nous reconnaissons l'utilité des sommes qui lui sont inscrites et nous les voterons, mais nous aimerions bien qu'un jour on nous dise si elles correspondent à une vision précise du développement économique de ces territoires ou si elles correspondent à des données momentanées, fragmentaires, et peut-être politiques parfois, ce qui serait regrettable.

M. Marc Rucart. Il en est ainsi aujourd'hui.

M. Longchambon, *rapporteur pour avis.* Les investissements en agriculture, cette activité de base fondamentale, paraissent aboutir, dans la réalité, à une pulvérisation des crédits sur de très nombreux postes dont nous ne sommes pas sûrs qu'ils sont les plus efficaces, les plus rentables, les plus utiles pour le développement de la production et de la productivité agricoles.

Aussi, la commission de la production industrielle vous proposera-t-elle un amendement par lequel serait instituée, dans les deux assemblées, une commission spéciale, comprenant des membres des diverses commissions intéressées et ayant pour mission de suivre l'élaboration et l'exécution des opérations d'investissements figurant à ce budget.

M. Dulin, *président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.* Me permettez-vous que je vous interrompe ?

M. le rapporteur. Avec plaisir!

M. le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Dulin.

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre, mais je regrette que la commission de la production industrielle ait pris cette position vis-à-vis de l'agriculture. Vous avez indiqué que vous n'étiez pas sûr que, dans la poussière et la répartition des crédits, leur rentabilité serait réelle pour l'agriculture française. Je me permets simplement de vous faire observer que, lors de la discussion du budget de la reconstruction et de l'équipement, qui a eu lieu il y a deux jours, la commission de l'agriculture a justement signalé au ministre de l'agriculture tout l'intérêt qu'il y avait à ce que cet effort soit concentré sur des travaux d'équipement collectif et notamment l'électrification de nos campagnes, les adductions d'eau, les chemins ruraux. Le Sénat nous a suivi en votant un amendement qui permet au ministre de l'agriculture de se mouvoir dans l'ensemble des chapitres de façon à répartir équitablement les crédits sur des opérations que j'appellerai opérations de choc, extrêmement intéressantes. Je suis heureux d'apprendre que l'Assemblée nationale a, ce matin, suivi sur cette question le Sénat, car cela va permettre au ministre de l'agriculture d'apporter à l'agriculture française les concours que nous considérons comme indispensables non seulement sur le plan social, mais également sur le plan économique, pour son développement. Vous le savez bien, monsieur Longchambon, puisque vous avez fait un livre où vous avez indiqué que l'évolution de l'agriculture française était indispensable sous peine de faillite du pays.

Nous considérons que les investissements accordés à l'agriculture française sont insuffisants. Nous n'avons cessé de le répéter dans cette assemblée depuis quatre années. Nous avons eu de la peine à obtenir ceux qui nous ont été votés. Lorsque nous avons demandé à M. Hugues, que je vois ici au banc du Gouvernement, de porter ces investissements de 26 milliards à 42 milliards, grâce à l'autorité de M. le ministre de l'agriculture, que je remercie de son appui, grâce également à l'action que nous avons menée ici dans ce Conseil, le Gouvernement a compris l'intérêt qu'il y avait pour l'agriculture française à procéder à cette augmentation. Nous nous en félicitons et nous pensons, monsieur Longchambon, que la commission de la production industrielle ne maintiendra pas l'amendement qu'elle a déposé. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Mon cher collègue, j'ai parlé d'un amendement par lequel seraient créées une commission parlementaire dans cette assemblée et une commission parlementaire à l'Assemblée nationale, réunissant des membres de la commission des finances, de la commission de l'agriculture, de la commission des affaires étrangères, de la commission de la production industrielle, de la commission de la France d'outre-mer et autres, de façon que nous disposions d'un organisme se spécialisant dans l'étude de l'élaboration des plans d'investissement et de leur réalisation. Je crois qu'il n'y a là rien qui puisse porter quelque atteinte que ce soit aux intérêts de l'agriculture.

Dans votre intervention, vous avez, en réalité, parlé contre le second amendement, que je vais évoquer.

Ce second amendement dérive aussi de cette volonté que nous avons d'être informés des investissements qu'on désire entreprendre. Après avoir affirmé cette volonté pendant plusieurs années consécutives, après avoir constaté qu'aucune satisfaction ne lui était donnée, la commission de la production industrielle a pris pour le budget sur les investissements de 1952, une position de pur principe, qui consiste à demander la disjonction de tous les crédits, l'engagement d'opérations nouvelles correspondant au départ d'un nouveau plan, si tant est que l'ancien ait existé, ce dont je doute.

L'ensemble des crédits pour opérations nouvelles engagées en 1952, sans que nous sachions bien ce que sont ces dernières, est de 46 milliards environ, qui se ventilent en gros entre 11 milliards et quelque de travaux à effectuer dans la métropole, dans les activités de base nationalisées; 8 milliards environ pour des travaux à effectuer en Afrique du Nord et 27 milliards pour des investissements dans le secteur agricole.

La commission de la production industrielle n'a pas voulu examiner techniquement à quels travaux correspondaient ces engagements. Cela lui eût d'ailleurs été difficile, surtout dans le domaine agricole. Elle n'a pas voulu distinguer entre l'intérêt relatif des tranches données aux entreprises nationalisées métropolitaines, à l'Afrique du Nord ou à l'agriculture. Elle a pris une pure position de principe consistant à vous demander de disjoindre la totalité des engagements pour opérations nouvelles, quelle que soit leur nature, quelle que soit leur destination. Il fallait traduire cette position de principe par des amendements, puisque cette somme de 46 milliards correspond à des dépenses réparties sur plusieurs lignes budgétaires. Voilà pourquoi un certain nombre d'amendements, au nom de la commission de la production industrielle, proposent des disjonctions de crédit. Ces demandes sont faites dans l'état d'esprit que je viens d'indiquer, sans porter aucun jugement de valeur sur l'intérêt relatif de telle ou telle tranche, et c'est en cela que votre commission de la production industrielle se trouve en divergence avec votre commission des finances.

Celle-là, dans la tranche de 46 milliards d'engagements nouveaux, a accepté les 8 milliards de l'Afrique du Nord, et les 27 milliards de l'agriculture, mais n'a pas accepté les 11 milliards 500 millions affectés aux entreprises nationalisées dans la métropole, pensant, j'imagine, que l'on pourrait trouver le financement des travaux dont il s'agit par d'autres procédés que l'appel au budget des investissements et à l'impôt.

Je pense que c'est là la seule raison qui a fait prendre à la commission des finances cette position; je ne pense pas que ce soit de sa part un classement de valeur entre ces investissements.

M. le rapporteur. Très exactement.

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Ceci posé, j'en ai à peu près terminé.

La commission de la production industrielle vous proposera donc deux amendements: l'un qui tend à créer au sein de cette assemblée une intercommission dont la mission serait de suivre l'élaboration et l'exécution des plans d'investissement à venir; le second se rapportant à la disjonction des 46 milliards jusqu'en 1952, jusqu'à ce que ce nouveau plan que l'on a officiellement demandé, par arrêté, au commissariat du plan d'établir, ait été soumis au Parlement.

Examinant les articles 8 et 9, la commission de la production industrielle a considéré comme intéressant le principe de voir garantir par l'Etat les emprunts ou l'intérêt d'emprunts lorsque ceux-ci seraient faits dans le cadre du plan d'investissement, mais, elle pense qu'il existerait sans doute des procédés meilleurs pour aider les entreprises qui veulent véritablement accroître leur productivité, car cette garantie de l'Etat réduira encore les disponibilités restant à la disposition des activités privées sur le marché du crédit.

Enfin, la commission de la production industrielle n'a pas pu admettre l'article 16 du projet de loi sur les investissements économiques et sociaux tel qu'il est rédigé. Cet article crée un bureau d'organisation des ensembles industriels africains.

M. le rapporteur. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur avec l'autorisation de l'orateur.

M. le rapporteur. Je crois que, pour la bonne compréhension de votre exposé, vous devriez dire que la commission de la production industrielle n'a pas pu accepter l'article 16 dans la rédaction qui nous a été soumise par l'Assemblée nationale et que la commission des finances a accepté le texte de la commission de la production industrielle; si bien que le texte que nos collègues ont sous les yeux est précisément le texte que vous proposez au Conseil d'adopter.

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Mon erreur vient de ce que, dans les conditions où se déroulent nos travaux, la commission de la production industrielle a travaillé sur le projet venu de l'Assemblée nationale, alors que, réglementairement, l'avis que je rapporte en son nom devrait être donné sur le projet que la commission des finances met en discussion devant nous.

L'article 16 de ce projet, tel que l'a rédigé la commission des finances, donne en effet satisfaction à la commission de la production industrielle. Je n'insiste donc pas et cela me permet d'abréger mon exposé.

Sous réserve des deux amendements dont j'ai longuement parlé tout à l'heure, la commission de la production industrielle donne un avis favorable à l'ensemble du projet. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline-Patenôtre.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Messieurs les ministres, mes chers collègues, tout en appréciant un certain effort accompli par le Gouvernement en faveur de l'équipement rural en général, le projet relatif aux investissements économiques et sociaux, dont la discussion s'ouvre aujourd'hui devant notre assemblée, appelle quelques observations.

Les 42 milliards prévus au titre de l'agriculture ne représentent, en effet, que 8,4 p. 100 des 332 milliards inscrits, tandis que le secteur nationalisé se voit attribué une part de 57 p. 100.

Après cette première constatation, il nous est pénible d'en faire une seconde: l'équipement rural collectif, c'est-à-dire les travaux d'adduction d'eau, d'électricité, de chemins ruraux, d'habitat rural, figure pour 30 milliards, soit en diminution d'un tiers sur les 42 milliards demandés. En réalité, l'effort consenti en faveur des travaux d'équipement rural collectif est plutôt insignifiant. Le ministre de l'agriculture, le 14 décembre dernier, affirmait qu'il envisageait, pour 1952, la mise en œuvre d'un programme de 100 milliards de travaux, dans lequel l'équipement rural collectif ressortait à 63 milliards, dont 25 pour l'eau et 20 pour l'électricité.

Aujourd'hui, après la discussion du budget d'équipement civil, les 100 milliards ne sont devenus que 71, dont 41 sont seuls subventionnés. Le glissement s'est opéré en faveur des travaux demandant peu de ressources aux subventions de l'Etat et davantage aux prêts, de telle sorte qu'un sacrifice important est imposé au secteur d'équipement rural collectif qui voit ses travaux ramenés de 63 milliards à 41 milliards, l'eau passant de 25 milliards à 8 milliards et l'électricité étant maintenue à 20 milliards grâce au fonds d'amortissement de l'électricité qui apportera son concours pour 10 milliards. Voilà des chiffres dont la brutalité ne peut que nous inquiéter.

L'électricité mérite, certes, un encouragement que je ne conteste pas, car il y a encore des départements qui en sont mal pourvus, mais l'effort fait en sa faveur diminue par trop celui qui aurait dû être fait au profit de l'eau. Avec 8 milliards de travaux d'eau en 1952, on ne peut envisager l'avenir qu'avec anxiété, car à cette cadence, même si les prix actuels devaient se stabiliser, il faudrait plus d'un siècle pour donner de l'eau d'une façon décente à nos campagnes.

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Parfaitement !

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. On avait dit que le chiffre approchait de 1.000 milliards; si on dépensait 50 milliards, ce qui n'est pas le cas, puisqu'on va en dépenser 8, il faudrait déjà vingt ans. Au rythme de huit, vous voyez le délai que cela représente.

Il ne faut pas oublier que la population rurale représente 21.500.000 habitants. L'alimentation en eau potable prend le caractère d'un problème national qui ne doit pas nous laisser indifférents. La proportion des maisons rurales possédant l'eau courante, inférieure à 3 p. 100 en Bretagne, à 8 p. 100 en Normandie, ne dépasse pas, dans les régions les mieux équipées, comme celles du Nord et du Sud-Est, 19 p. 100. En un mot, dans l'ensemble, plus de deux tiers de la population rurale ne dispose pas d'eau potable.

A une époque où l'on parle tant, en agriculture, de la production et de la productivité, il me semble que l'eau en est un des facteurs essentiels. Non seulement elle augmente la plus-value animale, retentissant sur la production laitière, mais elle augmente la plus-value végétale; la rentabilité de l'eau dans l'exploitation agricole ne peut pas être mise en doute.

D'autre part, elle se traduit par une économie de temps et de fatigue et transforme les conditions d'hygiène de la famille rurale. Par ce fait, elle permet de créer et de maintenir un standard de vie convenable aux populations de la campagne et d'enrayer tout de même l'exode rural. Enfin, elle permet une protection efficace contre l'incendie.

Le plan Monnet élaboré en 1946 avait considéré la distribution d'eau comme un élément de base de l'équipement des campagnes, de même que l'électrification.

D'après les études faites par des commissions d'investissements, sur 37.077 communes comptant moins de 5.000 habitants, 10.000 sont alimentées en eau sous pression par l'intermédiaire de réseaux de distribution, de conception moderne, dotés de réservoirs de capacité suffisante.

Mais la population desservie dans ces communes privilégiées est estimée à 6.500.000 habitants, soit 30 p. 100 de la population rurale. Si l'on veut généraliser la distribution d'eau, il reste donc à alimenter, dans les communes rurales de France, plus de 15 millions d'habitants, parmi lesquels 2 millions habitent les écarts, nécessitant des solutions individuelles.

Sur ce point précis, je sais bien qu'une circulaire du 8 septembre 1950 du ministère de l'agriculture prévoit que la desserte individuelle de la ferme en eau voit sa dépense admise au bénéfice des crédits alloués pour la restauration de l'habitat rural. Cette aide financière est une participation de principe, d'ailleurs tout à fait ridicule par son exiguité. Il s'agit, en effet, d'une subvention de 200.000 francs au maximum. J'aimerais savoir ce qu'avec une telle somme on peut faire pour réparer sa maison, pour y amener et installer l'eau.

Maintenant que l'électrification des campagnes est en progrès, l'alimentation en eau potable demeure le grand problème de l'équipement rural, en tout cas l'un des principaux. Tout aussi rentable, l'eau peut faire autant pour l'équipement, pour le confort et pour l'hygiène, que l'électricité. Encore faut-il le vouloir. Je ne crois pas que nous en prenions le chemin puisque les 18 milliards de travaux pour l'année 1950 sont devenus 8 milliards, en 1951, et demeurent, malgré la hausse des prix intervenue depuis, 8 milliards encore en 1952.

Pensez que, pour un seul département, celui que je connais, la Seine-et-Oise, seulement au titre du ministère de l'agriculture, pour continuer les travaux d'adduction d'eau en cours, il faut 424 ou 430 millions, et au titre du ministère de l'inté-

rieur, 89 millions. Ce qui fait plus de 500 millions, un demi-milliard, pour un seul département, et non des moins équipés. Je ne parle pas de ceux qui sont plus mal équipés encore que la Seine-et-Oise.

Je sais que le ministre de l'agriculture, devant notre assemblée, sur la proposition de M. Dulin et de la commission de l'agriculture, en accord avec le ministre du budget, en vertu des dispositions de l'article 18 *bis*, envisageant des transferts de crédits en cours d'exercice, a laissé espérer que les travaux d'eau pourraient être portés à 12 milliards. Ce souhait, je tiendrais à ce qu'il soit exaucé pour apaiser les inquiétudes légitimes des maires ruraux.

Dans l'éventualité d'une augmentation du volume des travaux engagés au cours de 1952, au titre de l'adduction d'eau, il serait désirable que, dans le vote des crédits d'investissements, une plus large part soit réservée aux prêts consentis au titre de l'équipement rural collectif en général, et de l'équipement en eau en particulier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Mesdames, messieurs, au nom du groupe communiste et progressiste, je voudrais exposer les réflexions que suscite, chez tout homme ayant le sens des intérêts du peuple, l'examen de ce budget des investissements économiques et sociaux. Le grand nom que porte ce budget « investissements économiques et sociaux » suffirait sans doute à en annoncer l'importance.

Ce qui importe en effet, ce sur quoi il faut se fonder, c'est ce qui nait, ce qui se crée. C'est une loi biologique, une loi sociale, une loi économique, une loi pour la conduite même des moindres affaires, comme des affaires de la nation.

La gestion des biens existants, leur entretien, leur renouvellement, le maintien des institutions sont certes des questions importantes; c'est l'objet des budgets de fonctionnement. Mais ce qui décide de la vie d'une maison, comme d'une économie nationale, c'est l'investissement des nouveaux capitaux, leur volume, leur disposition, leur orientation. De cela dépend la vie, l'élargissement ou la stagnation. C'est de ce point de vue qu'il faut étudier le budget.

A en croire le rapport de M. Pellenc, à part quelques petits malheurs, tout va bien, tout va très bien.

Nous allons de l'avant, nous investissons 680 milliards sur 2.815 en 1951; 837 sur 3.450 en 1952; la part des investissements va se développant.

Mais M. Pellenc en arrive à un autre débat que celui sur le budget qui nous est proposé; il abandonne le dossier difficile à plaider, pour une analyse incontrôlable, économino-budgétaire, de l'ensemble. Je ne suivrai pas M. Pellenc dans les dédales tortueux de l'ensemble budgétaire. La somme globale de 877 milliards de placements de M. Pellenc est pour le moins discutable. Dégager dans chaque budget les dépenses ayant vraiment le caractère d'investissements nouveaux, de celles ayant le caractère d'entretien, est une entreprise hasardeuse qui réclamerait plus de temps et peut-être plus de sérieux; on arriverait à un résultat sans doute différent de celui de M. Pellenc, qui a construit sa démonstration en vue de ce qu'il fallait démontrer, pour les besoins de la cause.

Mais je ne veux pas me laisser embarrasser dans ce débat par vos considérations de subterfuges comptables; ce sont les questions économiques et politiques qui sont ici posées.

Je m'en tiendrai aux faits, aux chiffres et à l'objectif spécifique de ce budget.

Le projet de loi ouvrant crédits pour le payement en 1952 des dépenses afférentes aux investissements économiques et sociaux s'élève à la somme totale de 392 milliards, que votre commission des finances propose de réduire encore de 10 milliards. Tel est l'énoncé du problème.

Etant donné son objet évident, on peut dire que ce budget des investissements devrait être considéré comme d'importance vitale pour la nation. C'est ainsi, d'ailleurs, que certains d'entre vous, chefs d'entreprise, dans leurs propres affaires, considèrent les dépenses de cet ordre. Il est alors déplorable que nous ayons eu si peu de temps pour l'étudier et que nous ayons trop peu de temps pour en débattre. Mais, s'agissant d'examiner dans quel sens nous engageons de nouveaux capitaux et dans quelles activités nous les investissons, il faudrait examiner, conjointement à ce budget d'investissements dits civils, les autres investissements, ces nouveaux engagements de capitaux dans un budget, qui n'est pas seulement reconduit mais presque doublé, je veux parler de ce budget qui a le premier tort d'être absent: le budget de la guerre. Une première question dans ce débat est de savoir le rapport entre les dépenses d'investissements économiques et le budget total de la France.

Mais la question primordiale est d'apprécier le rapport entre ces investissements civils et les engagements des dépenses de guerre. De ce rapport dépend, dans une grande mesure, toute la vie économique du pays. Il s'agit ensuite de discuter si les investissements sont judicieusement répartis. On pourra alors valablement émettre une opinion sur l'ensemble du budget, dire s'il répond, dans l'ensemble, aux besoins de la France et, dans ce cas, l'amender si besoin est, ou s'il est foncièrement mauvais, en proposer un autre.

Telle est la méthode que nous avons employée pour étudier ce budget et nous nous proposons d'exposer les observations et les conclusions que nous en avons tirées.

Le caractère général de ce budget est d'être fonction d'une politique de guerre. Nous affirmons et nous démontrons que ce budget, tant en raison de son volume, par rapport aux dépenses de guerre, que de sa composition, caractérise une politique qui engage l'économie de la France dans une économie de guerre désastreuse pour la Nation et cruelle pour le peuple de notre pays. Que signifie engager l'économie nationale dans la voie de l'économie de guerre ? C'est orienter l'industrie dans un sens unique, vers la guerre, c'est élargir par tous les moyens la production des objets nécessaires à la guerre, production qui n'est pas liée à la consommation nationale, c'est rétrécir à l'extrême la production et surtout le ravitaillement du marché en objets de consommation, c'est par conséquent restreindre la consommation de la population et placer le pays en face d'une crise économique.

Cette définition, d'une clarté incontestable, est de Staline. Elle caractérise exactement la politique économique actuelle de la France. Les dépenses afférentes aux investissements économiques et sociaux s'élèvent à la somme totale de 392 milliards ramenée à 380 milliards; comparons-les autant que nous pouvons le faire avec les dépenses de guerre. Le chiffre que l'on retient pour le moment en ce qui concerne le budget de la guerre est de 1.160 milliards et s'ajoutent à cela, à notre sens, 132 milliards pudiquement insérés dans les budgets civils, soit au total 1.300 milliards, ce qui représente environ 35 p. 100 du budget total.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos peines et l'on dit que les exigences américaines sont très supérieures; on parle de 1.500 milliards, c'est dire que le volume des investissements économiques et sociaux ne dépasse pas le dixième du budget total prévisible et le quart des dépenses militaires probables.

C'est que ces dernières sont exorbitantes, enflées au détriment des dépenses civiles.

La France consent aujourd'hui pour la guerre des dépenses plus élevées qu'à aucun moment de son histoire, alors qu'elle est plus pauvre que jamais. Le pourcentage de ses dépenses militaires est plus élevé que celui des autres pays atlantiques. Cette affirmation se fonde incontestablement sur les documents établis par les organismes du bloc atlantique. Seuls les U. S. A. nous dépassent, mais ils sont les plus riches, enrichis avec les dépouilles des autres nations.

Pour de stupides dépenses de guerre entreprises sur ordre américain, nous avons compromis le présent et l'avenir en réduisant nos investissements civils. En 1949 et en 1950, nos investissements civils étaient le double des dépenses militaires; en 1951, ils étaient déjà inférieurs, mais en 1952, ils ne sont que le quart des dépenses de guerre.

Depuis l'affirmation cynique de Goering, on a stigmatisé ceux qui, devant le choix contre nature entre le beurre et les canons, optaient pour les canons. Ce que l'on fait aujourd'hui est pire: c'est entre le pain quotidien du peuple et les canons que l'on a opté. Vous allez dire que j'exagère ? Je pose une question: d'où viennent les ressources que vous dilapidez dans un budget de guerre aussi néfaste que vain ?

Pour s'en rendre compte, il suffit de confronter la répartition du produit total de l'impôt en 1938 et en 1951.

L'impôt sur le revenu tombe de 28 p. 100 en 1938 à 25 p. 100 en 1951, l'impôt sur la fortune de 17 p. 100 à 6 p. 100, mais l'impôt sur la consommation monte de 55 p. 100 à 69 p. 100. Or, l'impôt indirect sur la pain et les denrées. C'est l'impôt sur les familles ouvrières, qui représentent la plus grande masse des consommateurs. C'est l'impôt hypocrite sur les pauvres. C'est de plus, un facteur de vie chère, donc de dévalorisation de la monnaie et de ruine nationale. C'est la substance de la France

qu'on jette au gouffre de la guerre. Ces dépenses de guerre démesurées et folles perturbent toute l'économie, la déséquilibrent et la ruinent.

Comment n'en apercevriez-vous pas les symptômes alarmants qui crèvent les yeux ? En 1952, le revenu national sera sensiblement stationnaire. Or, les dépenses publiques vont s'enfler de 2.000 milliards à près de 4.000 milliards. Il y aura un déficit fatal. Ce déficit correspond aux dépenses inutiles et néfastes pour la guerre, c'est-à-dire aux dépenses sans contre-partie de biens, c'est-à-dire à la définition même du phénomène inflationniste.

Vous savez bien que nous courrons au gouffre de l'inflation et que la crise commence à frapper à la porte. Allons-nous continuer ce jeu d'apprenti sorcier qui déchaîne des forces qu'on ne peut contrôler ? Les gouvernements qui se sont succédé ont toujours fait des prévisions très optimistes. En 1951, le Gouvernement nous disait que les prix ne sauraient augmenter de plus de 5 p. 100 et il justifiait cette augmentation par le relèvement des cours mondiaux des matières premières du fait de la guerre de Corée. Or, cette hypothèse a été battue en brèche par les faits. Les prix ont monté de 30 p. 100 et cette flambée des prix n'est plus aujourd'hui explicable par la hausse des prix mondiaux. Ces derniers, en effet, n'ont cessé de décroître depuis février, ce qui, d'ailleurs, dans la conjoncture présente, n'est pas signe de santé, mais prodrome de crise. Si les prix montent dans ces conditions sur le marché intérieur, c'est, à n'en pas douter, que la monnaie se déprécie, que l'inflation nous ronge, ruine l'édifice par la base.

Or, c'est l'énormité du budget de la guerre qui en est la cause. Cette cause en appelle d'autres. Elle devient boule de neige, puis avalanche.

M. Pellenc nous dit que les économistes s'attardent parfois à discuter si la hausse des prix est la cause ou l'effet de l'augmentation de la masse monétaire. Il nous dit que c'est là une controverse académique qui importe peu. Je ne veux pas verser dans l' « académisme », mais je veux exprimer quelques notions expérimentales à ce sujet.

Voici le processus: sous la pression des Américains, vous augmentez votre programme de préparation à la guerre, qui devient d'autant plus onéreux que le cours des marchandises s'est élevé. Vous êtes alors amenés à grossir votre budget de dépenses militaires. Mais ces dépenses militaires sont elles-mêmes facteur d'une inflation qui déprécie la monnaie et détermine une nouvelle hausse de prix. Et voici que l'effet réagit sur la cause; votre budget de guerre, pour si énorme qu'il soit, ne suffit plus pour réaliser le programme; les 1 500 milliards qui seront peut-être votés risquent de ne plus valoir dans quelques mois que 1.000 ou 1.200 milliards, car la monnaie vous fond dans les mains avant que vous ayez pu l'utiliser. Alors, on refera ce que l'on a fait cette année, on revalorisera les programmes, on ajoutera la rallonge, on grossira les dépenses de guerre et le cycle infernal recommencera: le même processus se reproduira.

Ne voyez-vous pas que l'on va ainsi à la ruine et n'avons-nous pas raison de sonner l'alarme ?

Il est des gens cependant qui contestent ces évidences. Il n'est de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir.

Examinons ce que valent ces contestations. En 1946-1947, nous dit M. Viollette à l'Assemblée nationale, les dépenses militaires ne pouvaient être génératrices d'inflation puisqu'elles étaient réduites à 17 p. 100 au bénéfice des dépenses civiles. C'était l'époque de la reconversion. L'inflation, cependant, ajoute-t-il, existait, considérable.

Quelle méconnaissance, et des faits et de leur signification élémentaire. Notons d'abord qu'à cette époque dont parle M. Viollette, en 1947, les communistes étant au sein du Gouvernement, la circulation monétaire s'établissait autour de 730 milliards. Depuis qu'on les en a chassés pour complaire aux Américains, elle s'est élevée à quelque 1.800 milliards; elle a donc plus que doublé.

Mais je ne veux pas m'en tenir à cette affirmation péremptoire. La différence essentielle entre les deux époques est que précisément, en 1947, on émettait des billets en quelque sorte gagés sur des biens qu'on produisait, sur des valeurs qu'on créait, tandis qu'aujourd'hui, le papier qui sort de la planche à billets sert à couvrir des dépenses de guerre qui ne sauraient représenter des biens capables de gager la monnaie.

M. Maurice Viollette, pour sa démonstration, a cité Saint-Just. Celui-ci disait: « Ce qui a ruiné le système du commerce, c'est l'émission déréglée du signe monétaire. » C'est vrai. Mais c'est un peu insuffisant comme explication, un peu retardataire aussi comme notion économique. C'est une notion abécédaire incontestable que l'émission du papier monnaie sans couverture ruine la monnaie et, partant, le commerce. Mais nous ne pouvons aujourd'hui en rester à l'a. b. c. Il faut tout de même y ajouter quelques notions élémentaires tirées de l'expérience.

La valeur monétaire dépend essentiellement de l'abondance de la monnaie, c'est vrai, non pas comme un phénomène en soi, mais par rapport aux biens existants. Ces notions élémentaires suffisent à nous éclairer.

Si, face au volume enflé des instruments monétaires, il y a peu de marchandises offertes, peu de biens créés disponibles, la loi des échanges joue contre la monnaie dont le pouvoir d'achat diminue. Elle se dévalorise. Tirer du papier monnaie, dans la mesure où vous créeriez des biens et où vous investiriez massivement dans la construction de logements, de centrales électriques, serait peut-être une imprudence, participant pour un moment à une certaine inflation. Mais la monnaie serait gagée sur ces créations de biens réels, il n'y aurait pas là inflation redoutable.

Ce qui est grave, c'est que vous éditez des billets pour répondre en grande partie aux dépenses de guerre qui ne créent pas de biens susceptibles de les gager. La petite partie de biens créés ne gage plus cette monnaie. Alors, mesdames, messieurs, vous tirez des assignats et vous nous conduisez à la banqueroute.

Ce que je dis représente-t-il les notions d'une doctrine particulière ?

M. Georges Laffargue. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Chaintron.

M. Chaintron. Je vous en prie.

M. Marrane. Voilà l'économiste en pompons! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Laffargue, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Laffargue. Ce que vous dites ne relève pas d'une doctrine particulière, mais cela ne nous semble pas très orthodoxe. Je voudrais attirer votre attention, par exemple, sur le fait suivant: l'Assemblée a voté des crédits plus importants en ce qui concerne la reconstruction; mais comme malheureusement ces crédits n'ont pas correspondu à des masses supplémentaires de ciment, de briques et de matériaux, vous avez abouti tout banalement à une hausse des matériaux. Les investissements sont, au départ, des phénomènes d'inflation et de spéculation, et ils ne deviennent des phénomènes économiques valables qu'à partir du jour où ils sont rentables.

Par conséquent, vous êtes orthodoxe, mais pas complètement. Il ne faut pas proposer de faire de l'inflation sous prétexte que l'inflation sera rentable à terme.

M. Chaintron. Monsieur Laffargue, je regrette d'avoir à vous dire que vous mêlez, dans cette improvisation hâtive, des notions économiques avec de simples notions comptables. Et je voudrais confirmer ce que je disais tout à l'heure par une référence que je prendrai chez vous.

Je dis que lorsqu'on édicte du papier-monnaie pour répondre à des dépenses de guerre, qui ne créent pas de biens de consommation — Dieu merci, j'espère qu'on ne les consommera pas...

M. Marrane. Très bien!

M. Chaintron. ... on participe inévitablement à l'inflation.

Au congrès radical de Deauville, en septembre 1950, M. Félix Gaillard, énumérant les causes de l'inflation, retenait entre autres la fabrication des armements, dont les dépenses, disait-il en substance, sont comparables à celles qu'on ferait pour payer des ouvriers qu'on emploierait à déplacer des tas de sable d'un point à l'autre et *vice versa*. Il a parfaitement raison et ceci prouve que MM. Laffargue et Viollette feraient bien d'écouter eux-mêmes ce qui se dit dans les congrès radicaux. (*Sourires.*)

M. Marrane. M. Laffargue est trop prétentieux pour écouter ses amis.

M. Chaintron. Comment s'attendre à une vue claire des choses de la part d'un homme comme M. Viollette, qui fut pendant un temps une personnalité de la politique, mais qui, aujourd'hui, engagé dans la danse forestallienne (*Sourires*) en arrive à dire, dans un discours sur le budget, des propos de ce genre: « 1946-1947 a été l'époque du flirt avec Ho Chi Minh et il a fallu que le ministre responsable se rendît à Hanoï pour qu'il s'aperçoive que les salves d'honneur étaient tirées à balle contre les

Français ». Propos hallucinants, propos hallucinés, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils émanent d'un esprit aliéné par la haine colonialiste.

Mais revenons à la situation à laquelle les investissements devraient porter remède.

La situation est d'autant plus grave que l'on se berce d'illusions fallacieuses. Voyons les réalités. Selon les chiffres mêmes de l'Organisation européenne de coopération économique, les prix ont augmenté de 1947 à 1951: de 16 p. 100 aux Etats-Unis, de 24 p. 100 en Grande-Bretagne et de 120 p. 100 en France. Le montant des comptes de chèques postaux diminue; les retraits l'emportent sur les dépôts dans les caisses d'épargne. Malgré un relèvement du taux de l'escompte, le portefeuille de la Banque de France s'est gonflé de 35 milliards en une seule semaine de fin d'année. Les faillites se multiplient, nos industries commencent à défaillir, même celle des textiles.

M. Pellenc lui-même rappelle que les indices du coût de la vie, dans les principaux pays du monde, par rapport à l'indice 100 en 1937 sont les suivants: 220 en Norvège et aux Etats-Unis; 260 en Grande-Bretagne; 420 en Belgique et 2350 en France. On se rassure par le trompe-l'œil d'un équilibre comptable du budget; on se gargarise de la plus-value fiscale de 10 p. 100 qui a permis de l'obtenir, mais cette plus-value fiscale est consécutive à la hausse des prix qui grossit artificiellement les chiffres d'affaires et les revenus imposables.

Cette plus-value est un grossissement de caractère morbide. C'est à peu près comme l'innocent affecté de deux fluxions qui se réjouirait de sa bonne mine. Dans ce monde à l'envers du capitalisme, on a pu entendre à un moment des hommes qui portent encore l'étiquette de socialiste trouver que les dépenses de guerre avaient un avantage, c'est qu'elles revigoraient l'économie. On voit aussi des gens assez fous pour se satisfaire de productions de guerre qui font marcher les affaires et un gouvernement se féliciter du fait que la hausse du coût de la vie qu'il provoque par ses dépenses de guerre donne des plus-values d'impôts qui alimentent son budget. C'est comme un inconscient qui se réjouirait d'une inondation catastrophique parce qu'elle arrose son jardin.

Voilà que notre balance commerciale entre en déséquilibre de 107 milliards et ce qu'il y a de grave, c'est que ce n'est pas en raison d'une augmentation de nos achats de biens d'équipement, mais en raison d'un fléchissement de nos exportations. Ce fléchissement a été chiffré par un directeur d'études à l'école pratique des hautes études à 26 p. 100 entre fin 1950 et 1951. Il est inquiétant d'entendre à l'Assemblée nationale un homme qui s'y connaît en naufrage, comme M. Daladier, prononcer ce jugement sur la situation présente de la France: « Progrès inquiétants de l'inflation, accroissement de la fiscalité, dégradation de la monnaie, abstention croissante de l'épargne, records internationaux de la plus forte hausse des prix et du plus faible accroissement de la production ».

Etait-il fatal, inévitable que nous en arrivions là ? Pas du tout. Relativement, le rétablissement de la France fut plus rapide et meilleur au lendemain de la guerre de 1914-1918 et nous avions en 1944-1947 des moyens meilleurs et des perspectives plus favorables. Il y avait d'abord un magnifique élan des masses populaires, ce qui est une chose décisive. Le plan Monnet, à l'élaboration duquel la Confédération générale du travail avait participé, n'était nullement, comme voudraient le faire croire M. Pellenc et certains de ses collègues, un plan dans les nuages, ni une vue de l'esprit. Les objectifs qu'il fixait permettaient de rétablir l'économie de la France dans la prospérité, en pleine indépendance. Ce plan prévoyait pour 1951, si mes chiffres sont exacts, une production de 65 millions de tonnes de charbon, contre 45 millions en 1938; de 15 millions de tonnes d'acier, contre 6 millions en 1938 et de 43 milliards de kilowatts-heure, contre 18 milliards en 1938.

Ces objectifs pouvaient être atteints et dépassés avec une politique de progrès et de paix, à laquelle se serait associé le peuple. Mais c'est alors qu'en 1947, par peur du peuple et du progrès social, vous avez abandonné le cours fixé par le programme du Conseil national de la résistance pour semer la division, évincer les ministres communistes du Gouvernement et placer la France sous la domination de l'impérialisme américain sous le fallacieux prétexte qu'il nous accorderait une aide, l'aide soi-disant généreuse du plan Marshall. Cette aide a coûté à la France autant qu'une rançon de guerre.

Lord Beaverbrook avait raison, ce vieux réactionnaire, quand il disait dans son humour anglais que ce plan était tellement avantageux qu'on devait le repousser avec enthousiasme. Il nous rapporta bon an mal an 110 milliards et nous coûta chaque année 800 milliards de dépenses militaires qu'il fallait inscrire au budget.

Les résultats tangibles de cette aide sont que plus elle se prolonge et plus nous sommes malheureux. Le résultat est que, depuis qu'elle a commencé, le franc a été dévalué jusqu'à perdre par rapport au dollar de nos généreux bienfaiteurs les deux tiers de sa valeur. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*)

Les réserves d'or ont fondu, passant de 616 tonnes à 460 tonnes. Vous en avez dilapidé 150 tonnes en quatre ans, pour la plupart transférées des caves de la Banque de France aux Etats-Unis, qui détenaient déjà les trois quarts du stock d'or capitaliste mondial.

L'indice des prix de détail est passé de 930 en 1947 à plus de 2.300 en 1951. La discordance défavorable entre les salaires et les prix d'une part, entre les prix industriels et les prix agricoles d'autre part, a déterminé la misère dans la classe ouvrière et dans la paysannerie.

Le peuple ne peut plus s'associer à une politique contraire aux intérêts de la France et de la paix. Vous avez vendu le droit d'aînesse de la France pour le plat de lentilles du plan Marshall. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marrane. Très bien!

M. Georges Laffargue. Ce qu'on peut raconter à la tribune, monsieur Chaintron!

M. Chaintron. Vous en savez quelque chose.

M. Marrane. Très bien!

M. Georges Laffargue. Vous devez rigoler intérieurement.

M. Chaintron. Pour ce plan Marshall vous avez évincé les communistes et vous avez abandonné le plan d'équipement moderne de la France qui portait le nom de « plan Monnet »...

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Monsieur Chaintron, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Chaintron. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Monsieur Chaintron, les budgets d'investissements qui ont financé le plan Monnet l'ont été sur la contre-valeur de l'aide Marshall à 60 et 55 p. 100 pendant les deux dernières années; d'autre part, je me demande ce que serait devenue l'économie française si, à partir de 1947, nous n'avions pu nous procurer ni pétrole, ni coton, ni cuivre...

M. Georges Laffargue. Ni papier pour imprimer *L'Humanité* !

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. ...tous produits qui nous ont été fournis gratuitement par le plan Marshall.

M. Marrane. Et les crédits militaires, vous n'en parlez pas!

M. Chaintron. Je répondrai deux choses. D'abord, ce que nous reprochons à l'aide Marshall, ce n'est pas l'aide en tant que telle, mais c'est qu'en contrepartie elle nous faisait entrer dans un bloc qui obligeait la France à inscrire à son budget 800 milliards pour la guerre. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que, lorsque vous recevez 110 milliards d'une main, avec l'obligation d'en dépenser 800 de l'autre, vous êtes plus malheureux après qu'avant. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions.*)

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. C'est faux. En 1947, l'aide Marshall a été offerte à toute l'Europe et c'est le gouvernement russe qui l'a refusée, qui a obligé la Tchécoslovaquie, qui l'avait acceptée, à la refuser aussi. C'est le gouvernement russe qui, à ce moment-là, a créé la scission et les blocs qui, aujourd'hui, s'affrontent et dont les conséquences sont inexorablement pour nous un effort d'armement, effort que nous devons financer, comme vous l'avez très bien démontré, ni par l'emprunt, ni par l'inflation, mais par l'impôt que le peuple de France devra s'imposer. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Georges Laffargue. C'est pour cela, d'ailleurs, que les choses vont si bien en Tchécoslovaquie et qu'on épure tous les jours des membres du parti communiste.

M. Namy. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas, monsieur Laffargue.

M. Marrane. Si Daladier n'avait pas trahi la signature de la France en Tchécoslovaquie, cela irait mieux.

M. Georges Laffargue. Que de candidats à l'épuration!

M. Chaintron. Serait-ce que ma démonstration aurait tant de force, qu'on soit obligé de l'interrompre par des digressions qui n'ont rien à voir avec le sujet ?

Voix nombreuses. Mais si!

M. Chaintron. Ce que je veux dire, c'est que jamais, pas plus hier qu'aujourd'hui, l'Union soviétique ni nous-mêmes, n'avons repoussé l'aide américaine en tant que telle; nous l'avons repoussée que parce qu'elle était et qu'elle se confirme être une aide qui comporte une contrepartie d'aliénation de l'indépendance des nations.

M. Marrane. Très bien!

M. Jean-Marie Louvel, *ministre de l'industrie et de l'énergie.* C'est faux!

Au centre. Cela n'est pas vrai.

M. Chaintron. La démonstration nous en est administrée par les faits.

M. Georges Laffargue. Vive la Pologne, monsieur!

M. René Depreux. Et les satellites ?

M. Chaintron. Ce que M. Pellenc a souligné dans son rapport au sujet du plan Monnet, ce n'est point qu'il soit un mauvais plan, c'est que précisément on l'a abandonné pour le plan Marshall. « Force est de reconnaître », dit-il, « qu'en ce qui concerne le plan Monnet, nulle part le but poursuivi n'a été atteint ».

M. Marrane, Très bien!

M. Chaintron. Cela n'empêche pas qu'il y a des gens qui sont contents d'eux, ou du moins qui le disent à la radio — ils ont l'art de faire mentir les statistiques avec des chiffres tendancieux.

Dans la revue officielle *Problèmes économiques et documentation française*, on nous présente un bilan favorable intitulé « Quatre ans de plan Monnet ». On nous y fait des comparaisons par rapport à 1946, comme si c'était un prodige d'avoir progressé sur le marasme de l'immédiat après-guerre, après quatre ans de pillages et d'occupation.

M. le ministre de l'industrie et de l'énergie. Aucun autre pays n'en a fait autant!

M. Chaintron. On se réfère même, avec modération, aux chiffres d'avant-guerre, comme si l'on ne savait pas qu'une petite avance ne signifie rien. On dit chez nous: qui n'avance pas recule. On est obligé, en tout cas, de convenir que cette avance est très insuffisante et de constater que, si notre production industrielle avait seulement maintenu son rythme de 1920-1929, elle serait aujourd'hui, sans le plan Monnet, supérieure de 50 p. 100 à ce qu'elle est. Ce qu'on se garde bien de nous dire, c'est la proportion dans laquelle se réalise le plan Monnet et quel pourcentage des différents objectifs ont été atteints. Cela n'est pas honnête.

D'autres avis se font jour cependant. M. Mendès-France, par exemple, a déclaré à l'Assemblée nationale: le plan Monnet prévoyait qu'en 1950 nous devrions disposer de 24 p. 100 d'énergie de plus qu'en 1938. Or, en réduisant toutes les sources d'énergie en équivalence avec le charbon, je me suis aperçu que, d'après les chiffres publiés par M. Monnet lui-même, nous avions disposé en 1950 de moins d'énergie qu'en 1938. Le Plan, en réalité, n'a été réalisé qu'à 17 p. 100 en ce qui concerne le charbon, à 65 p. 100 en ce qui concerne l'électricité et à 52 p. 100 en ce qui concerne l'acier et, j'ajoute, à 40 p. 100 en ce qui concerne les logements.

Alors il s'est produit ce fait fatal, les Allemands nous ont devancés, aidés d'ailleurs par nos amis américains dont on chante la gloire. Voyez quelles en sont les conséquences, économiques et militaires, redoutables, surtout avec la perspective du pool charbon-acier. En 1950, nous avons eu moins de fonte de coulage qu'en 1938. En ce qui concerne le ciment et les produits chimiques, un tiers seulement du programme fut réalisé. Nous importons à grands frais du coke étranger.

Or, un homme aussi averti que M. Mendès-France a pu affirmer, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'importer un million de tonnes de charbon américain coûte au Trésor une somme qui, investie, permettrait d'augmenter notre capacité de production de charbon précisément d'un million de tonnes.

Allez donc prétendre, après cela, que vous pratiquez une politique conforme aux intérêts de la France! L'agriculture française manque de tracteurs: elle n'en a qu'un seul, en moyenne, pour 500 hectares, contre 10 en Angleterre. Pour le prix d'un tank, on peut fabriquer 40 tracteurs, mais vous préférez construire des tanks. Pour le prix d'un gros bombardier, on construirait 1.000 appartements ou un hôpital. Vous avez choisi la politique du bombardier. Pour le prix d'un canon, on fait une école. Dans votre politique, le canon prime l'école.

Ce vice rédhibitoire de votre politique budgétaire est d'être une politique de guerre. Voilà ce que je conclus en ce qui concerne son caractère général.

Mais examinons à présent la répartition des crédits. Elle souffre des mêmes critiques que votre politique générale. M. Pellenc, dans son rapport, reprend toutes ses critiques habituelles pour faire passer les difficultés sur le compte des travailleurs ou sur les institutions de progrès comme les nationalisations. Ce qu'il incrimine, c'est le rendement par travailleur qui a diminué, les salaires qui ont augmenté sans augmentation de la production, les grandes entreprises nationalisées dont il fait « ces pelés et ces galeux, d'où nous vient tout le mal ». La Société nationale des chemins de fer français, notamment, est mal organisée et mal équipée. C'est pourquoi, sans doute, il propose de lui retirer 625 millions de francs.

Je ne m'attarderai pas outre mesure à infirmer ces mauvaises raisons. Ce que je peux dire d'essentiel, c'est que vous n'avez pas fait les investissements nécessaires dans les charbonnages et la sidérurgie, quand il s'agissait de les porter à un niveau élevé capable de rendre l'économie française prospère et indépendante.

Mais aujourd'hui, quand, vous basant précisément sur les faiblesses de ces industries-clé, faiblesses dont vous êtes responsables, vous trouvez le prétexte à vous inclure dans un pool européen où l'Allemagne, et l'Amérique derrière, sera prépondérante, alors vous votez des investissements massifs sur nos houillères et sur la sidérurgie assujettie. Qui ne voit que cette politique est conçue hors de France et hors des intérêts français ?

Quand le développement de nos houillères et de notre sidérurgie peut tendre à notre indépendance économique, ce qui créerait la condition pour secouer la tutelle politique et sortir du bloc de guerre américain, alors l'Amérique met son veto: elle nous bloque, elle nous immobilise; mais, quand ces houillères et cette sidérurgie sont intégrées dans un pool de guerre, dans un arsenal où la France est inférieure, et qui échappe à notre souveraineté, alors il n'y a plus de veto; vous investissez dans les charbonnages; mais alors, vous investissez dans la guerre.

Il est des gens qui vous ont suivis sur le plan Schuman du pool charbon-acier avec d'immenses craintes, combien justifiées. Ils voient bien les dangers pour la France de perdre sa souveraineté sur ses houillères et sur sa sidérurgie, qui se trouveraient placées sous une haute autorité internationale où l'Allemagne serait prépondérante. Mais elle serait prépondérante précisément parce qu'elle produit 110 millions de tonnes de charbon, tandis que la France n'en produit que 56 millions de tonnes, à un prix de revient supérieur de 25 p. 100. Dans cette association, l'Allemagne revancharde, qui produit 11 millions de tonnes d'acier, aura le pas sur la France, qui n'en produit que 9 millions, à un prix de revient sensiblement supérieur.

Mais ces gens, mal informés et dont la constance n'est pas encore lassée, qui vous accordent encore quelque crédit, se sont dit: nous allons rattraper le retard à force d'investissements nouveaux. Le Gouvernement haussera nos mines et notre sidérurgie à un niveau élevé qui nous mettra dans une position moins défavorable au sein de la communauté. On peut encore réduire ou renverser la suprématie allemande.

Il leur apparaît, en effet, tellement énorme que nous placions notre économie sous la prépondérance allemande, comme si l'Allemagne avait gagné la guerre, qu'ils se raccrochent à tous les espoirs, à toutes les promesses. C'est comme en 1939, quand certains ont cru trop longtemps, contre l'évidence, en les naufrageurs.

Vous avez fait des promesses d'investissements, surtout pour les charbonnages. Examinons vos chiffres et comparons-les avec

ceux de l'année précédente, pour mesurer le progrès. Ne prenons pas les chiffres de milliards en valeur absolue. Vous n'avez tout de même pas la malhonnêteté de le faire, alors que le franc se dévalue sans cesse!

Dans votre tableau relatif au concours du Trésor au financement, vous distinguez effectivement ce que vous appelez les francs courants des francs actuels. Il faudrait d'ailleurs s'entendre sur cette actualité qui n'est peut-être déjà plus guère actuelle.

Prenons donc les chiffres. Pour les Charbonnages, le Trésor a versé, en 1951, 50 milliards de francs courants, soit 62 milliards de francs actuels. Quel est le versement pour 1952 ? 58 milliards, c'est-à-dire, en fait, 4 milliards en moins. Pour l'électricité, selon le même calcul, 103 milliards, c'est-à-dire 31 milliards en moins. Pour la marine, 7 milliards en moins; pour l'industrie privée, 58 milliards, c'est-à-dire 4 petits milliards en plus.

Avec cela, M. Barangé nous informe que la sidérurgie française restera en deçà de sa capacité organique de production. On le comprend. Le plan de modernisation et d'équipement des Charbonnages de France a subi depuis 1946 des vicissitudes qui en disent long sur la capacité et sur l'indépendance des successifs ministres de la production industrielle et de leurs collègues. En 1946, on avait fixé l'objectif à 69 millions de tonnes pour 1952; en 1950, on ramenait cet objectif à 54 millions de tonnes. En 1951, la conjoncture, nous dit-on, oblige à relever cet objectif à 60 millions de tonnes. Résultat, avec tous les changements qui ne peuvent pas être suivis par un tel équipement industriel qui comporte une certaine inertie ,on a atteint 56 millions de tonnes.

On suppute, on augure pour l'an prochain 60 millions de tonnes de charbon, mais nos besoins minimums sont évalués à 79.600.000 tonnes. On devrait donc importer 19.600.000 tonnes. Pour compenser les différences de prix avec le charbon français, on doit prévoir 34 milliards de subventions, qui sont des dépenses mortes, artificielles, d'égalisation, de péréquation des prix. Quel gâchis! Ne vaudrait-il pas mieux les consacrer à l'équipement des mines françaises qu'on a fermées et à leur fonctionnement, même défectueux. Il est un vieux proverbe de notre pays qui dit qu'en pareil cas « il faut faire feu de tout bois » et de tout charbon. Ces dictons de bon sens populaire valent parfois mieux que les concepts pédants et théoriques de quelques technocrates sur quelques taux de rendement considérés en eux-mêmes et isolément, hors des contingences générales.

L'intelligence dans le Gouvernement d'un pays est précisément l'aptitude, non à pousser le technicisme à ces détails, mais à voir dans l'ensemble les relations des choses entre elles. Nos aciéries n'ont pu fonctionner cette année qu'à 85 p. 100 de leur capacité de production. C'est ce que nous a appris M. le ministre de l'industrie et de l'énergie. Or, la pénurie de charbon sur les marchés occidentaux, les seuls qui soient recommandés ou admis par les Américains, risque de gêner bien davantage la sidérurgie française et les industries mécaniques et chimiques. Un des prétextes avancés pour justifier le pool charbon-acier, qui présente tant de dangers d'assujettissement de l'économie française, est précisément cette pénurie de charbon.

Or, si l'on avait appliqué les mesures prévues au plan Monnet, nous aurions disposé d'une production charbonnière supérieure à 65 millions de tonnes. C'était là l'objectif prévu pour 1950 et nous serions, en 1951-1952, sur la courbe de progression qui devait, selon ce plan, porter la production à 75 millions de tonnes en 1955.

Une extrapolation sommaire permet de dire que notre production eût été, en 1951, selon les objectifs réguliers du plan, d'environ 70 millions de tonnes. Ce ne serait pas encore suffisant, direz-vous, puisque les besoins nécessaires pour cette année sont évalués à près de 80 millions de tonnes. Le déficit serait tout de même moins grand, selon même les chiffres des « technocrates ».

Mais il faut faire intervenir le facteur humain et politique. Il n'était pas interdit de dépasser les objectifs du plan Monnet. Le grand élan d'enthousiasme créateur qui existait au lendemain de la libération, lorsque les communistes étaient au Gouvernement et que Maurice Thorez appelait au développement de l'effort de production... (*Applaudissements à l'extrême gauche, — Exclamations sur les autres bancs.*)

M. Georges Laffargue. Rendez-le nous!

M. Chaintron. ...eût permis de dépasser les rythmes de production.

Mais vous avez ruiné cet espoir, brisé cet élan, en vous engageant dans une politique de réaction et de guerre antisoviétique sous la dépendance américaine, qui commença par l'éviction des ministres communistes et se poursuivit par une politique de régression sociale, de surexploitation des mineurs allant jusqu'à envoyer contre eux la police et la troupe. On ne développe pas la production charbonnière en tuant les mineurs et en les emprisonnant par centaines pour faits de grève (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*) en immobilisant nos mines pendant des mois par l'intransigeance haineuse qui faisait repousser leurs légitimes revendications.

Mais, admettons même que, sans dépassement, nous soyons simplement dans les normes fixées par le plan. Nous disposerions de 70 millions de tonnes de charbon; le déficit serait presque comblé par nos propres moyens; selon ces chiffres raisonnables, il pourrait encore être réduit.

La question charbonnière ne s'isole pas du reste de l'économie. Si les mesures prévues au plan Monnet, en ce qui concerne les autres sources d'énergie, l'électricité et le carburant avaient été appliquées, elles auraient eu pour effet de substituer à certaines consommations de charbon, celle de kilowatts-heure, de mètres cubes de gaz ou d'autres combustibles d'origine française. Ces économies auraient permis de réserver le charbon pour les besoins industriels où il est irremplaçable et notre déficit serait réduit d'autant.

On peut valablement avancer que nombre de centrales thermiques pourraient être approvisionnées en charbon de qualité inférieure ou en bas produits. On nous objectera que nous raisonnons d'une façon un peu simpliste...

M. le ministre. Oh oui, alors!

M. Chaintron. ...et que ce dont on a besoin surtout, c'est de charbon cokéfiable, et non tellement de ces charbons de cuisinière. Qu'on ne prétende pas nous en imposer par ces arguments prétendûment savants d'économistes distingués.

Le peuple a son intelligence et ses connaissances qui, « emberlificotées de technicisme » n'en sont pas moins fondées.

Notre ancien collègue Martel, ouvrier mineur, intervenant à l'Assemblée nationale, dans un débat du même ordre, prouvait, à propos du pool charbon-acier, que la France aurait pu se libérer dans une grande mesure de la tutelle allemande en ce qui concerne le charbon cokéfiable par une meilleure utilisation de nos propres ressources. Au lieu de fermer les mines d'Auchel et de Ronchamp, on devait développer la recherche des investissements pour trouver de tels charbons et maintenir nos cokeries. On s'est au contraire orienté vers la solution antinationale d'achats de charbons américains et de stagnation.

On m'oppose que jusqu'à ce jour, de toute façon, en attendant que les objectifs du plan soient atteints, il eût été indispensable de faire des achats de charbon à l'extérieur et que si l'on s'est orienté vers les importations d'Amérique ce ne fut pas exclusivement. On fit appel aussi aux charbons polonais. Mais, si je dis que ce fut dans une bien moindre mesure, on me répond avec une grosse malice que les charbons polonais coûtent plus cher rendus que les charbons américains. On veut laisser penser que les Polonais en démocratie populaire sont aussi mercantiles que les Américains! On omet de dire que la cause en est au coût plus élevé du transport; mais la question n'est pas là.

Entre les charbons polonais et les charbons américains de même prix, l'intérêt proprement national devait nous faire choisir le charbon polonais. Pour quelles raisons ? Pour des raisons sentimentales qui nous sont propres, parce qu'il serait bon d'avoir de bonnes relations avec les pays de démocratie populaire.

M. Georges Laffargue. Vous avez envahi la Pologne; vous l'avez poignardée dans le dos, et maintenant vous la plaignez, vous voulez que nous fassions du commerce avec elle.

M. Chaintron. Ces raisons, monsieur Laffargue, seraient amplement justifiables, mais ce ne sont pas celles que nous proposons devant ceux qui ont la phobie irraisonnée des démocraties populaires.

M. Marrane. Cela est pour vous, monsieur Laffargue! (*Rires.*)

M. Chaintron. Pour ceux-là mêmes, il y a une raison valable pour tout Français: c'est l'intérêt national. Acheter du charbon à l'Amérique et aux pays atlantiques, c'est acheter du charbon sans contre-partie: c'est importer sans possibilité d'exporter, car les économies de ces fournisseurs ne sont pas complemen-

taires de la nôtre, mais concurrentes. C'est, par conséquent, déséquilibrer notre balance commerciale.

Acheter à l'Est, dans ces pays interdits par les ukases américains, c'est au contraire ouvrir des débouchés à certaines de nos productions et, par conséquent, équilibrer notre balance commerciale.

M. Lelant. Quelles productions ?

M. Chaintron. Toutes sans aucune discrimination.

Je me suis attardé sur la question du charbon; mais elle est essentielle. Je crois avoir fourni la preuve que si notre politique avait été autrement orientée, dégagée des servitudes de l'économie de guerre qui nous est imposée, libre des disciplines de la soumission à l'Amérique, fondée sur la confiance dans le peuple, tout irait mieux; notre sidérurgie et nos industries mécaniques ne seraient pas dans l'angoisse. Mais tout est gâché par l'orientation.

Nous voulons, nous, une grande sidérurgie française; mais on ose à peine protester contre l'insuffisance du crédit de 38 milliards qui lui est attribué, dont 24 milliards à la Sollac qui se taille la part du lion. C'est qu'à présent, avec le pool Schuman, ce n'est plus sur la sidérurgie proprement française, en vue de productions de paix, que se portent ces investissements; c'est sur une industrie intégrée dans une communauté de productions de guerre sous autorité américaine, par le truchement d'associés allemands inéluctablement prépondérants. Nous pensons, nous, que le peuple fera résilier ces engagements et que la France reprendra dans ses mains cette industrie-clef pour qu'elle serve aux œuvres de paix.

Vous vous plaignez de ce que notre sidérurgie manque de coke. Mais on voit encore là apparaître la carence et l'incohérence. D'après le plan de 1946, sept grandes cokeries devaient être édifiées. Une seule est achevée; deux autres sont en cours de réalisation. Non, vraiment, ce n'est pas un bilan honorable qu'on doit examiner pour chercher où placer nos investissements.

On voit des hommes de Gouvernement se vanter de succès sur le front de l'électricité. Ils comptent sur la méconnaissance des faits ou sur leur interprétation tendancieuse. La consommation électrique en France est établie par ces chiffres: 21 milliards de kWh en 1938; 16 milliards en 1948, 33 milliards en 1950, 38 milliards en 1951. Et on se félicite! Cependant cette production est inférieure de 1.500 millions de kWh à l'objectif fixé par le plan tandis qu'en fait d'économie de charbon on a consommé annuellement, dans les centrales thermiques, 5,5 millions de tonnes de charbon contre 2,5 millions prévues par le plan.

Cela se passe dans un pays dont chacun sait que plus de la moitié de la puissance hydraulique utilisable n'est pas encore captée. Constatons le retard de l'effort quand on dit que la consommation grandit à la cadence moyenne du doublement tous les dix ans, alors que par rapport à 1938, notre production en treize ans est passée de 21 milliards à 38 milliards de kWh; et convenez que le moment n'est pas venu de s'endormir sur de faux lauriers et de réduire les investissements à l'électricité de 31 milliards. Les grands travaux d'électrification sont ralentis, le personnel expérimenté des grands chantiers est dispersé, le matériel de construction reste inutilisé et se détériore et sera bientôt mis hors d'usage.

Notre parti a présenté vingt propositions d'ouvrages qui auraient permis de porter notre production à 53 milliards de kWh au lieu de 39 milliards en 1951. Ces propositions sont restées sans suite; on porte les crédits sur le budget de la guerre.

Les industries chimiques prennent, à notre époque, un rôle primordial. Une plaquette récemment distribuée aux parlementaires de cette Assemblée, que peut-être quelques-uns d'entre vous ont lue, expliquait dans un tour assez pittoresque que la chimie, de notre temps, conditionne toutes les activités humaines, depuis l'alimentation jusqu'aux activités intellectuelles, depuis l'agriculture jusqu'à l'énergie atomique. Votre projet ne prévoit rien pour cette branche d'industrie à laquelle tous les pays du monde apportent un intérêt considérable. Aussi, notre indice de production est-il de 135 contre 450 aux Etats-Unis. Qu'importe que la technique soit retardée dans les dominions européens pourvu qu'elle grandisse dans la métropole américaine!

Le commissariat au plan avait demandé 7 milliards pour la chimie, il n'a rien reçu, absolument rien.

Le Gouvernement, qui a la main sur le cœur plus facilement qu'à sa poche, a proclamé son amour des petites et moyennes entreprises; mais il n'a inscrit au budget pour elles que 500 millions. La commission de l'Assemblée nationale a relevé ce crédit à un milliard. Quand on sait qu'il y a en France environ 1.750 entreprises, petites et moyennes, occupant environ 18.000 ouvriers, on se rend compte de l'indigence de ce crédit d'investissement. En moyenne — je me suis amusé au calcul — elles auraient 500 francs chacune! à peine de quoi payer leurs impôts et leurs charges; mais il n'est pas question d'équipement. Il eût fallu prévoir au moins 5 milliards.

A cette occasion, permettez-moi de souligner, en passant, que la loi sur les prêts artisanaux est défectueuse et mal appliquée. Le taux de prêt devrait se maintenir aux environs de 3 p. 100, la durée se prolonger de cinq ans à dix ans et le plafond s'élever.

On voit aujourd'hui se multiplier les faillites de petits commerçants et d'artisans. On en compta plus de 2.000, en 1948; plus de 6.000, en 1950 et nous en sommes actuellement au rythme de 600 par mois. En fait, le crédit de 500 millions de francs, prévu l'an passé pour les petites et moyennes entreprises, s'est amenuisé jusqu'à n'être plus que de 200 millions remis, d'ailleurs, en fin d'année, à quelques bénéficiaires selon des critères qui m'échappent, étant donné le peu de temps dont j'ai disposé pour les étudier.

Cependant, la production artisanale française pourrait être un précieux appoint pour notre économie et surtout pour améliorer notre balance commerciale. Sans doute, elle ne répond pas au Credo de la nouvelle religion de la productivité américaine; mais il faut aussi songer à la qualité et rompre avec cette loi de la jungle qui veut faire égorger quiconque n'est pas puissant. Il faut aider à vivre et à grandir nos entreprises, petites et moyennes.

M. Armengaud. Stakhanovisme!

M. Chaintron. Les investissements agricoles s'élèvent à 48 milliards de francs. L'agriculture ne reçoit que 8 p. 100 des prêts inscrits au budget d'investissement alors que la production agricole française peut s'évaluer à plus de 1.600 milliards et que plus du quart de la population française vit de la profession agricole.

Le projet prévoit la mise à la disposition des caisses de crédit agricole d'une somme de 4.500 millions: c'est dérisoirement insuffisant. On évalue à plus de 60.000 le nombre de jeunes ménages qui auraient besoin de prêts. Calculez: ils recevront si je ne me trompe, en moyenne 7.500 francs chacun, juste de quoi acheter un araire! C'est au minimum à la somme de 26 milliards que se chiffrent les besoins impérieux des caisses de crédit agricole. Il eût fallu adopter la proposition faite par notre ami, le député Waldeck Rochet, tendant à affecter un crédit de 30 milliards pour les prêts aux agriculteurs de moins de quarante-cinq ans.

L'équipement des campagnes comporte principalement des adductions d'eau potable. Il n'est prévu que 8 milliards d'autorisations de programme dans ce domaine. Quand on sait que la canalisation — ceux qui administrent des collectivités le savent encore mieux que moi — revient au bas mot à 1.500 francs le mètre, on se rend compte de l'insuffisance d'un tel crédit.

On le disait tout à l'heure à cette tribune: il faudra un demi-siècle ou un siècle pour réaliser, non pas de nouveaux programmes, mais les programmes en souffrance.

Huit milliards et demi pour les bateaux, l'aéroport de Paris, les ports, les charbons du Tonkin; c'est avec cela qu'on va rétablir notre flotte. Quant aux transports ferroviaires, on ramène la demande de la Société nationale de chemins de fer français de 62 milliards à 46, et M. Pellenc trouve que ce n'est pas assez. Comme cela, selon la théorie de quelques hurluberlus américanisés, on transportera... (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Je n'ai cité personne.

M. le président. Vous ne visez aucun de vos collègues, j'en suis sûr!

M. Chaintron. Je ne vise aucun de mes collègues spécialement.

M. le président. Parce que, venant de citer le nom de l'un d'entre eux, il pourrait le prendre pour lui!

M. Pellenc. Il y a peut-être quelques hurluberlus dans cette Assemblée, mais il n'y a personne qui soit américanisé.

M. Lelant. Et on sait où ils sont.

Mme Girault. Si certains se sont reconnus dans ce qu'a dit notre camarade Chaintron, ce n'est tout de même pas notre faute!. (*Très bien! à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Chaintron. La facétie ne servant pas d'argument, je continue ma démonstration. Je dis qu'il est des gens qui peuvent avoir une conception assez fantaisiste pour dire qu'il est préférable d'abandonner les transports ferroviaires français, pour s'orienter vers le transport des marchandises françaises avec des camions américains et le gas oil américain. On comprend quel genre d'intérêts ils servent. Il n'est pas exagéré de dire qu'ils sont, en quelque sorte, américanisés. C'est pour répondre sans doute à une considération stratégique énoncée par M. Montgomery à la suite d'une visite en France, qui disait que c'était mieux ainsi, du point de vue stratégique, de développer les transports par route, parce que c'est moins vulnérable et plus souple.

Je ne me lancerai pas dans la discussion de ces considérations stratégiques, là n'est pas l'affaire. Je dis qu'il n'est pas normal de réduire ainsi les crédits nécessaires à la Société nationale des chemins de fer français.

Terminons cette trop succincte analyse (*Exclamations ironiques à gauche, au centre et à droite*) en disant quelques mots de notre équipement touristique, dont chacun répète, raconte depuis tant d'années qu'il doit donner, qu'il peut donner une grande ressource à la France.

Le tourisme, qu'on dit être la deuxième industrie française, ne se voit attribuer que 3.500 millions.

Sans doute, il ne s'agit pas pour nous de fausser l'économie de la France en la fondant sur ces ressources d'agrément pour les étrangers, mais on ne peut négliger une activité qui a apporté en 1951 plus de 120 milliards de devises à notre économie...

Voix nombreuses. Des dollars!

Un sénateur à droite. Et combien de roubles ?

M. Chaintron. ...et des ressources à deux millions de salariés.

Enfin, si hospitaliers que nous soyons, si satisfaits que l'on puisse être d'offrir à ces touristes étrangers les agréments de notre pays, à condition qu'ils viennent toutefois avec des caméras et non avec des mitraillettes, nous ne pouvons oublier que les Français eux-mêmes voudraient jouir des beautés de leur propre pays. Il faut donc équiper de façon moderne notre industrie hôtelière.

Que voulez-vous faire avec trois milliards et demi ? On prétend que c'est suffisant parce que sur le même crédit de l'an passé il resterait près de deux milliards de reliquat, mais ce qu'on oublie de dire c'est que s'ils sont restés inutilisés on ne les a accordés qu'en fin d'année, beaucoup trop tard.

Ces deux milliards s'ajouteront aux trois milliards de crédits inscrits. On nous promet que l'on pourra en disposer à temps car le budget sera voté plus tôt. Acceptons-en l'augure! Il n'en reste pas moins que c'est insuffisant.

Il ressort de cet examen et de la répartition même que l'orientation des investissements n'est pas inspirée du souci de répondre aux besoins d'un développement pacifique et harmonieux de l'économie française mais qu'elle est commandée par les impératifs d'une économie de guerre imposée par les impérialistes américains en mal de domination du monde, en mal de guerre contre l'Union soviétique, et c'est pour cela essentiellement que nous la condamnons, mais le seul moyen, car il s'agit de changer et non pas seulement de critiquer, il s'agit d'énoncer le moyen de changer, et le seul moyen est d'abord de comprendre les causes, les vices de l'état de choses présent, de renverser la politique de guerre et de pratiquer une politique de paix.

Il faut pour cela d'ailleurs être capable d'entendre la critique et d'en tirer profit. Quand nous critiquons, dans l'esprit de faire apercevoir les défauts, on lance contre nous l'anathème. On dit que nous sommes des gens habitués aux récriminations, des espèces de récriminateurs nés, des aigris, des gens pratiquant le dénigrement ou l'opposition systématique, inspirés de considérations étrangères. Vous savez — et le peuple le sait aussi — que ce n'est pas vrai. Vous savez qu'en réalité, nous ne sommes pas des gens qui voulons créer les pires conditions. Vous savez que nous avançons plus vite vers le progrès social dans les temps comme ceux de 1936 ou de 1946-1947 que dans le chaos de l'oppression fasciste. Nous ne nous contentons pas de critiquer, nous formulons un programme d'une autre orientation économique et politique vers le bien-être et vers la paix. Pour cela il faut partir de cette évidence qu'on ne peut en même temps dilapider les ressources nationales dans la préparation de la guerre et assurer le développement d'une économie de paix. Or, les possibilités de pratiquer une économie de paix elles peuvent se mesurer et s'apprécier sur ce critère essentiel; qu'on ouvre les yeux sur le monde, qu'on examine la proportion des dépenses de guerre dans le budget total d'un pays, est précisément le plus sérieux critère selon lequel on peut apprécier leur volonté de paix.

Aucun Etat, et l'Union soviétique pas plus que les autres, ne saurait développer à fond l'industrie civile, entreprendre de grandioses travaux, poursuivre une politique de paix et de baisse systématique des prix, investir des centaines de milliards pour le relèvement de l'économie nationale détruite par les occupants allemands et, simultanément, multiplier ses forces armées, et développer l'industrie de guerre. Une telle politique conduirait à la faillite de l'Etat. Devant ces considérations et devant ces faits, qui prouvent que l'Union soviétique engage tous ses efforts dans une économie de paix, on continue cependant à la calomnier. C'est alors que l'on veut justifier la politique de guerre pratiquée contre elle.

Telle est en substance la réponse que fit le maréchal Staline à M. Attlee, en voyant que la France et l'Amérique, l'une entraînée par l'autre, dans un dangereux sillage, consacrent environ 40 p. 100 de leurs dépenses totales au budget militaire, tandis que l'Union soviétique a réduit son budget de la défense nationale à 32 p. 100 en 1946, à 18 p. 100 en 1950.

L'Union soviétique croit en la possibilité de la paix si les peuples la prennent en main; l'Union soviétique affirme la possibilité de la paix, la possibilité de la coexistence pacifique de régimes politiques et économiques différents. Tout au contraire, notre politique est une négation de la possibilité de paix, une orientation délibérée vers la guerre. Les désastres de 1940-1944 ne servent pas à se garder de désastres plus grands encore. On les fait servir pour excuser les difficultés présentes qui proviennent de la préparation d'une prochaine guerre. Ce sont là de mauvaises excuses!

D'autre pays ont connu les maux de la guerre, d'une façon aussi catastrophique que la nôtre, voire davamage, et leur niveau de production, comparé au nôtre, est meilleur. C'est le cas de la Hollande, de la Belgique, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne; c'est le cas surtout de l'Union soviétique. Qu'on y songe ne serait-ce que pour prouver l'infamie des calomniateurs haineux de l'Union soviétique, celle qui a le plus payé pour écraser le fascisme...

M. Ernest Pezet. Après l'avoir favorisé!

M. Chaintron. ...qui a payé du sacrifice de 17 millions de ses enfants, qui a vu 1.700 de ses villes et 70.000 de ses villages dévastés, 30.000 usines, 100.000 fermes, 80.000 écoles détruites. La guerre avait ruiné en Union soviétique une région grande comme quatre fois la France.

Or, elle a reconstruit au rythme de 1.000 usines par an, de 2.000 logements par jour.

La production industrielle globale de l'Union soviétique dépasse actuellement de 70 p. 100 le niveau de 1940, alors qu'il n'était prévu au plan que 40 p. 100 — comme quoi il est possible de dépasser les plans — 57 p. 100 pour le charbon; 87 pour 100 pour l'électricité; 100 p. 100 pour les constructions mécaniques.

2.700.000 fermes ont été reconstruites, 525.000 tracteurs, 93.000 moissonneuses ont été livrés à l'agriculture.

Ces progrès en ont entraîné d'autres, tant il est vrai que le travail est créateur de toute richesse et que du peuple dépend tout ce que j'énonçais au début de ma démonstration. Tant il est vrai aussi qu'une production, orientée vers les besoins civils plus que vers la guerre, assure la prospérité économique et la solidité de la monnaie.

Quand on construit des maisons, on crée des biens, des valeurs qui gagent, pourrait-on dire, les billets, qui produisent des ressources de loyers, et qui évitent les charges sociales de maladie.

Il en est inversement des dépenses de guerre qui ne seraient pas des valeurs durables mais des éléments destructeurs de valeur qui viennent aussi augmenter les charges sociales.

Tandis que le coût de la vie s'élevait en France pour ces raisons et que la capacité d'achat des travailleurs diminuait, que notre monnaie se dévalorisait, il en était autrement et inversement en Union soviétique où quatre baisses se produisent. Depuis la fin de la guerre, le rouble s'est revalorisé et consolidé en se détachant du dollar fléchissant pour se rattacher à l'or. La capacité d'achat du travailleur soviétique a augmenté en 1950 de 48 p. 100, par rapport à 1949, alors qu'elle s'abaissait en France.

On parle du plan Monnet, dans les milieux fermés, en France, entre initiés. Il eût permis le progrès à condition qu'on en parle plus ouvertement dans le peuple et qu'on entraîne le peuple à son application. En Union soviétique, tout le peuple est associé dans l'enthousiasme aux plans successifs et ils sont réalisés au-delà des objectifs.

M. Hoeffel. Qu'attendez-vous pour aller dans ce paradis ?

M. Chaintron. Par rapport à 1929, la production industrielle des grands pays du monde est la suivante: France, sensiblement inférieure; Angleterre, 42 p. 100 supérieure; Etats-Unis, 59 p. 100 supérieure; Union soviétique, 862 p. 100 supérieure.

Si l'on étudie par rapport à l'indice 100, en 1913, le développement industriel, on trouve: 117 pour la France; 300 pour les Etats-Unis; 1.480 pour l'Union soviétique.

L'Union soviétique a entrepris de grands travaux à une échelle jusqu'alors inconnue au monde...

M. Marrane. C'est très vrai !

M. Chaintron. ...et qui vont modifier la géographie. Elle a construit d'immenses canaux et fertilise la steppe de la « faim », territoire comparable au Sahara, grand deux fois comme la France et qui est en passe de devenir une région fertile.

A droite. Et en Tchécoslovaquie ?

M. Chaintron. Je voulais simplement rappeler très rapidement... (*Exclamations*) ces progrès accomplis parce que précisément... (*Bruit.*)

Si vous voulez que je fasse un petit exposé... (*Vives exclamations.*)

M. le président. M. Chaintron m'a indiqué qu'il arrivait à sa conclusion. Laissez-le donc conclure et ne lui posez pas de questions.

M. Chaintron. Si je me suis étendu quelque peu...

Voix nombreuses. Oh! oui!

M. Chaintron. ...sur la façon dont se réalisent les plans, c'est que, précisément, on aurait eu besoin de quelques exemples sur la façon d'y parvenir.

Il y a actuellement, en Union soviétique, d'immenses plans qui sont en cours et qui engagent toute la substance de l'économie soviétique. C'est là la démonstration péremptoire que l'Union soviétique, engageant de telles dépenses en ce domaine, ne peut préparer la guerre.

M. Marrane. Très bien!

M. Chaintron. L'infâme calomnie du danger d'agression soviétique est celle par laquelle on fait supporter les dépenses de préparation à l'agression contre l'U. R. S. S.

Voilà le mensonge qui fait tant de mal. On veut précisément, en raison de ces progrès dans la paix, essayer de porter le fer et le feu contre ce pays pour empêcher qu'il continue sa démonstration lumineuse.

Mais c'est précisément sur cette question qu'il faut réfléchir et que les Français les plus conscients aperçoivent qu'un pays qui consacre l'essentiel de ses efforts pour une économie de paix ne peut pas être un pays qui a des intentions agressives à l'égard de la France. (*Mouvements divers.*)

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Qu'est-ce que tout cela vient faire ici ?

M. Chaintron. C'est de là qu'il faut partir. La cœxistence pacifique est possible et il n'est pas vrai que l'Union soviétique présente le moindre danger d'agression contre la France.

Dès lors tout peut changer. La France doit rompre avec la domination des aventuriers de la guerre et s'engager dans une politique de paix et d'indépendance. Une telle politique permettrait d'améliorer notre production, d'assainir notre économie et notre commerce extérieur, dont M. Pellenc lui-même est obligé de reconnaître qu'il nous cause des inquiétudes, quand le déficit des échanges commerciaux avec l'étranger est passé de 110 milliards en 1950 à 263 milliards pour être en passe de s'établir à quelque 400 milliards par an.

La Grande-Bretagne est plus soucieuse que la France de garder son indépendance et son économie. Elle a refusé d'aliéner sa souveraineté sur les industries-clefs pour les abandonner au plan Schuman. Elle a renoué avec l'Union soviétique et tous les pays de l'Est des relations commerciales importantes et a augmenté ses exportations de machines vers l'Union soviétique. En revanche elle a perçu notamment des bois, 638.000 tonnes de céréales en 1950 contre 207.000 en 1948, soit une augmentation, que je vous donne à méditer, de 231 p. 100. Les échanges se sont développés entre l'U. R. S. S., la Tchécoslovaquie, la Pologne d'une part, l'Angleterre, l'Italie, la Suède, la Suisse et surtout l'Allemagne occidentale d'autre part, jusqu'à approcher presque du niveau d'avant la guerre. Le fait que, dans le commerce général en régression, de tels échanges se développent jusqu'à atteindre le niveau d'avant guerre atteste l'existence de tendances opposées à la pression de la politique américaine. C'est la démonstration commencée par la réalité de la règle d'or de la coexistence pacifique possible de systèmes différents, à condition que chacun respecte l'indépendance des autres.

S'engager dans la voie des bonnes relations avec tous ces pays, avec tous les pays du monde, avec l'Amérique autant qu'avec l'Union soviétique, avec l'Angleterre autant qu'avec la Pologne, sans aucune discrimination, c'est là la voie du salut. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au contraire, vous allez dans un autre sens, vous continuez à aggraver l'état de notre économie et de notre balance commerciale; vous réservez les plus gros de vos achats à la zone dollar à laquelle vous ne pouvez rien vendre. Il n'y a pas de maison qui puisse tenir à ce régime-là.

Vous ne pouvez prétendre vendre aux Américains du vin de Bordeaux, ils en fabriquent; de la porcelaine de Limoges, ils en font; des chaussures françaises, ils ont acheté les formes de Romans et ils en produisent; de la haute mode parisienne, ils ont acheté les modèles et commencent à la prendre en main.

Il n'y avait qu'une chose qu'ils pouvaient acheter en France, et qu'ils ont achetée bien volontiers, c'est la conscience de certains politiciens véreux, de Basiles à bon marché. (*Vives exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ils en ont pour leur argent. Je n'attaque personne ici dans cette assemblée. Il y a une chose qu'ils voudraient acheter, parce qu'ils croient que tout s'achète et tout se vend...

M. Biatarana. Les communistes!

M. Chaintron. ...comme du chewing-gum ou des porcs à Chicago. Ce qu'ils voudraient acheter, c'est la conscience des Français pour leur guerre. Ils voudraient avoir cela pour un bon prix, car ils sont assez économes de leurs deniers.

Eh bien! le peuple français leur fait savoir, une fois de plus, que, même avec tout l'or du monde capitaliste qu'ils détiennent, le peuple français n'est pas à vendre. A leurs courtiers, à leurs démarcheurs, nous disons: rentrez chez vous. Nous le disons très calmement aux soldats américains qu'on abuse. Nous voulons que la France soit maîtresse en sa maison, quel que soit le malheur des temps.

M. Biatarana. Pour que les Russes viennent!

M. Chaintron. Quand aux hommes politiques français qui, par quelque aberration que donne la peur du peuple et du progrès, nous enchaînent à l'Amérique, nous répétons que le peuple ne marche pas dans cette collaboration. C'est une autre collaboration qu'il veut, une politique qui renverserait la politique de guerre, nous dégagerait des servitudes et pourrait, par conséquent, dans nos budgets d'investissements, nous permettre de faire preuve d'indépendance pour notre économie et notre politique, de renouer des relations commerciales avec tous les pays, de soulager notre économie du carcan des taxes et impôts et rétablir notre prospérité économique.

J'en aurai terminé (*Mouvements divers*) en disant que c'est, en définitive, une politique de paix et de liberté que nous opposons à celle qui s'exprime en ces budgets. Nous avons critiqué ce budget... (*Bruit de conversation.*)

M. le président. J'ai demandé à M. Chaintron de conclure, il conclut, mais laissez-moi vous dire que, pendant tout le temps qu'il a parlé, tout le monde l'a écouté.

M. Marius Moutet. Il n'est pas ici pour lire à la tribune je ne sais quel papier préfabriqué je ne sais où; il n'y a pas de raison que cela s'arrête! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Chaintron. Ne jugez pas les autres, en l'occurrence, d'après vous-même. Il n'y a rien de commun entre vos façons de travailler et la nôtre.

M. Marius Moutet. Heureusement!

M. Chaintron. Ce que j'ai dit, je l'ai trouvé dans mon cerveau et dans mon cœur de Français... (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Nous avons critiqué la politique qui se traduit dans ce budget pour que chacun sache ce qui se fait et ce qui se trame. Chacun prendra ses responsabilités en sachant ce qu'il fait. Nous croyons en un redressement; nous ne désespérons pas. Nous savons que le peuple imposera sa volonté, qu'il prendra en main la cause de la paix et la fera triompher.

Nous voterons contre ce budget pour une politique qui investirait dans la paix et non dans la guerre, dans la liberté et l'indépendance de la France! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Hoeffel. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, en vous assurant que je serai bref, j'aurai certainement un préjugé favorable, je le serai.

Je voudrais vous parler à nouveau de l'agriculture, bien qu'elle ait été évoquée à maintes reprises dans les débats de ces derniers jours Croyez, mes chers collègues, que si nous insistons tellement auprès du Gouvernement et auprès de certains collègues qui ne veulent pas se laisser convaincre, n'ayant pas l'âme paysanne, c'est par nécessité; nous nous voyons obligés de prendre la défense d'une branche qui est au bord de l'abîme et demande au plus vite le concours de la nation tout entière.

Partant du principe d'épargne de l'agriculture qui a financé l'industrie lorsqu'elle se trouvait dans l'état embryonnaire, nous disons qu'il est normal, en revanche, que l'industrie, étant majeure, rende à l'agriculture le service et les moyens qui lui ont permis de faire ses premiers pas.

Je voudrais avant tout, en regardant le fonds de modernisation et d'équipement, dire que nous trouvons ces 42 milliards d'engagement portés à 48 milliards au cours de la discussion à l'Assemblée nationale, 42 milliards de payement dont 7.500 millions pour les programmes 1950, 7.500 millions pour les programmes 1951, 27 milliards pour les programmes 1952. Je voudrais faire ressortir que, malgré l'augmentation de 6 milliards votée par l'Assemblée nationale, il ne reste que 27 milliards de payement, vu que 6 milliards de payement seront pris à raison de 4 milliards pour Charbonnages de France et 2 milliards pour Electricité de France, au titre de la contribution de l'agriculture pour l'industrie des charbonnages qui sert à la production de l'azote et de sa contribution à l'installation de centrales électriques servant à faire marcher ces usines de fabrication d'azote.

En ce qui concerne les prêts sociaux, nous n'avons que 4.500 millions au lieu de 5 milliards en 1951. Ces 4.500 millions doivent servir aux réalisations de prêts aux jeunes, de prêts d'accession à la petite propriété, de prêts pour les calamités agricoles. Nous prévoyons, sur les expériences acquises des dernières années, qu'en 1950 il faudra environ 2 milliards pour les calamités agricoles. Il restera donc environ 2 milliards et demi pour les prêts aux jeunes et les prêts d'accession à la petite propriété, somme nettement insuffisante. Je me permets, en effet, de vous rendre compte des évaluations des besoins faites pour l'année 1952 par la fédération nationale du crédit agricole. Nous estimons qu'il faudrait, pour l'installation des jeunes 10 milliards, pour l'accession à la petite propriété 9 milliards, 2 milliards pour les calamités agricoles, ainsi que je l'ai déjà mentionné tout à l'heure, et 12 milliards pour l'amélioration de l'habitat rural.

En dehors de ces prêts individuels, la poursuite de l'exécution du plan d'équipement et de modernisation dans le domaine agricole et rural semble nécessiter des avances qui seraient faites, suivant leur objet, soit au Crédit agricole, soit par le Crédit foncier de France et surtout par la caisse nationale de crédit agricole.

Voyez, mes chers collègues, que nous sommes bien loin des chiffres demandés par l'agriculture et, vu les besoins établis par les instances compétentes, je ne puis, en tant que président d'une caisse régionale de crédit agricole, qu'affirmer que les chiffres avancés correspondent trop, hélas! à la réalité.

Maintenant, je voudrais encore m'adresser à M. le ministre des finances pour lui demander de nous confirmer que le produit de l'emprunt lancé par la caisse nationale de crédit agricole sera entièrement consacré aux besoins des prêts sociaux auxquels cet emprunt est destiné. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Tamzali, dernier orateur inscrit.

M. Abdennour Tamzali. Mes chers collègues, monsieur le ministre, à l'occasion des dépenses de développement et d'investissements économiques et sociaux, je voudrais présenter quelques observations aussi brèves que possible sur les investissements en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie.

L'année dernière, nous signalions l'insuffisance des crédits affectés à l'Afrique du Nord et à l'Algérie et exprimions le désir de les voir plus importants et en rapport avec les besoins essentiels et urgents de ces territoires.

Or, il paraît que, pour l'année 1952, le même régime parcimonieux et restrictif continue à être appliqué à nos trois départements, ainsi qu'aux territoires voisins.

L'an dernier, nous avions souhaité à cette tribune qu'une certaine cohérence, un certain plan d'ensemble présidât à l'octroi et à la répartition de ces crédits et, à juste raison, nous pensions que l'intensification et l'expansion du progrès économique et social, si heureusement ébauché à la libération par l'affectation d'une partie des contributions militaires de l'Algérie au financement du plan de progrès social musulman, devaient être encore renforcées, grâce au concours du budget métropolitain et à l'aide du plan Marshall. C'était pour nos populations la garantie de l'exécution scrupuleuse du plan décennal élaboré par la commission de réformes musulmanes en 1946.

Il nous paraît de nouveau nécessaire d'attirer l'attention du Gouvernement sur les impératifs politiques, sociaux et économiques qui doivent commander notre politique musulmane en Algérie et en Afrique du Nord et par là toute notre politique des investissements.

Déjà, l'an dernier, nous déplorions que les crédits d'investissements fussent ouverts presque exclusivement au secteur nationalisé et que le secteur agricole d'un pays à vocation profondément agricole...

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Très bien!

M. Abdennour Tamzali. ... fût sacrifié pendant les deux premières années d'application de l'aide Marshall.

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Jusqu'en 1948!

M. Abdennour Tamzali. Ces doléances paraissent aujourd'hui d'autant plus justifiées quand on se réfère au bilan des réalisations effectuées pendant la première période quinquennale du plan de progrès social, bilan qui a été établi dans un rapport par les services du ministère de l'intérieur.

Il ne se dégage pas de ce document administratif un grand sentiment de réconfort. Le rapport reconnaît que nos besoins en équipements économiques et sociaux, loin de diminuer, ne font que s'accroître et déplore le retard considérable apporté dans l'exécution du plan, retard qui apparaît très difficile à rattraper.

Pour notre part, nous regrettons que la loi du 26 septembre 1948 n'ait pas reçu une application intégrale, tout au moins dans son esprit. Dans la pratique, en effet, les ressources du fonds ont été entièrement affectées à la couverture des dépenses inscrites à la section B du budget extraordinaire de l'Algérie ou figurent les crédits relatifs à l'équipement social. Ces procédés, qui sont générateurs de confusion, ne doivent pas être maintenus et il conviendrait que les dépenses ouvertes pour le fonds du progrès social apparaissent distinctement et plus

clairement, d'autant plus qu'on a disjoint du financement de ce plan les investissements afférents à l'organisation et au développement du paysannat algérien, ce qui constituait cependant le problème n° 1 prévu par la commission des réformes musulmanes.

Tout en rendant hommage à l'effort accompli, dont ce rapport nous a permis de nous rendre compte, nous eussions aimé que la cadence d'exécution du programme social et économique, telle qu'elle avait été prévue par la commission des réformes, ne fût ni ralentie ni stoppée.

Je ne veux pas rappeler ici par des chiffres les conditions de vie de nos masses à cette époque, mais il faut cependant noter, à titre d'exemple, que l'armement antituberculeux comprenait, en 1944, 600 lits pour une population de 9 millions d'habitants, et les effectifs scolaires étaient à cette même date de 130.000 européens pour 900.000 habitants et de 110.000 musulmans pour une population de 8 millions d'habitants.

Quant à l'habitat, 673 logements destinées à la population musulmane avaient été péniblement construits avec la participation de l'Algérie.

Ces chiffres, éloquents par eux-mêmes, avaient poussé le Gouvernement de la Libération à abandonner au profit du plan de progrès social les trois quarts de la contribution de l'Algérie aux dépenses militaires.

Je dois ici ouvrir une parenthèse pour souligner que cette contribution n'est pas demandée aux autres territoires nord-africains ou d'outre-mer. La loi créant le fonds de progrès attestait ainsi la volonté métropolitaine d'apporter sa précieuse collaboration au relèvement de la condition des Français musulmans d'Algérie.

Elle était le corollaire nécessaire et efficace du plan d'équipement économique, dont le but est de résoudre le problème démographique angoissant d'une population musulmane économiquement faible et vivant sur un sol d'une faible productivité.

C'était là une heureuse initiative du Gouvernement français, lequel s'était attaché, avec le concours de la commission des réformes musulmanes à laquelle nous avons eu l'honneur de participer, à l'élaboration et à l'exécution de ce plan décennal.

Depuis, les gouvernements qui ont succédé mesurèrent, eux aussi, tous leurs devoirs vis-à-vis des conditions de vie malheureuses de nos masses algériennes en s'attachant à l'exécution sincère du plan ainsi conçu avec tous les moyens possibles et disponibles. Or, l'examen du budget de l'Algérie de l'an dernier, comme celui de l'année en cours, en dépit de son gonflement inhérent à la conjoncture actuelle — il n'est pas loin d'atteindre 100 milliards — nous fait redouter qu'on ne mette en sommeil les impératifs économiques et sociaux urgents auxquels je viens de faire allusion.

Je manquerais à mon devoir si je n'affirmais pas ici du haut de cette tribune que le sentiment de découragement que ressentent actuellement nos populations devant la lenteur du rythme d'exécution de ce programme, risquerait de se transformer en désespoir, si l'effort entrepris devait encore se ralentir ou être stoppé.

Or, dans le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, nous déplorons l'insuffisance des investissements en Afrique du Nord et en Algérie, le caractère arbitraire de leur répartition entre les trois territoires, alors que nous avions exprimé l'an dernier le désir de les voir plus importants et en rapport avec la conjoncture politique et économique nord-africaine.

Notre déception est d'autant plus vive que l'an dernier l'Assemblée algérienne avait pris la grave décision de renoncer, en pleine crise budgétaire, au bénéfice des dispositions de la loi du 26 septembre 1948, abandonnant au profit du plan de progrès social musulman les trois quarts de la contribution militaire de l'Algérie.

Au moment où l'opinion musulmane se plaint avec raison de l'extrême lenteur et du retard dans l'exécution du plan de progrès économique et social, alors que plus d'un million d'enfants des deux sexes restent à scolariser, que l'enseignement technique est à peine ébauché — nos industriels ne trouvent pas de main-d'œuvre qualifiée — et que dans la laborieuse Kabylie et nos territoires du Sud, il n'existe presque aucun ouvrage de distribution d'eau et que nos populations font des kilomètres pour trouver des quantités infimes de ce précieux liquide, cinq à dix litres par jour et par famille; que, d'autre part, les taches lépreuses que constituent les bidonvilles encerclent dangereusement nos plus grands centres urbains et que presque rien n'est fait pour résoudre cette douloureuse question, alors que des crédits sont prévus à cet effet pour le Maroc, l'Assemblée algérienne, en dépit de cette grave situation, renonça purement et simplement à la somme de 1.200 millions attribuée par la loi du 26 septembre 1948.

On peut d'ailleurs se demander si une assemblée statutairement non souveraine peut renoncer délibérément à l'application d'une loi sans que le Parlement en soit saisi et si elle peut changer ainsi l'affectation des crédits prévus par une loi de finances.

Nous voulons croire que cette malencontreuse décision n'est que provisoire et que le Gouvernement nous rassurera quant à son rétablissement. Nous y tenons, car nous ne voulons pas ni ne pouvons envisager que nos populations puissent un jour douter des promesses et des engagements de la France et de son gouvernement.

Je veux, avant de terminer, réitérer les observations que j'ai présentées l'an dernier à l'occasion de cette même discussion et que j'aurais espéré ne pas devoir représenter ici.

Nous voudrions, en effet, que la commission des investissements consultât les parlementaires intéressés sur les impératifs qui nous préoccupent tous et que, sans négliger les entreprises nationalisées, elle portât sa sollicitude sur les investissements économiques et sociaux destinés à améliorer le niveau de vie de nos masses rurales deshéritées. Il est indispensable, en effet, de s'attacher par tous les moyens à résoudre les graves problèmes que pose le paysannat, en faisant triompher le développement des sections d'amélioration rurale, du crédit agricole au profit de nos fellahs, de l'habitat rural et urbain, des routes des douars, de l'alimentation en eau potable...

Les problèmes relatifs à la santé publique et à l'enseignement primaire et professionnel, ne peuvent, en outre, être négligés. Notons, par exemple, qu'il est prévu un ralentissement des constructions scolaires d'autant plus grave que la loi d'aide scolaire à l'enseignement privé n'est pas applicable à l'Algérie. C'est ainsi que la dotation de 1949 était de 4.853 millions, de 2.657 millions pour 1950 et seulement de 2.215 millions pour 1951.

Nos demandes sont d'autant plus justifiées que l'Algérie voit les investissements du capital privé affluer massivement vers un pays particulièrement privilégié à l'heure actuelle: j'ai nommé le Maroc.

Telles sont, messieurs, les réflexions qui nous ont été suggérées par la politique d'investissements en Afrique du Nord.

Le budget algérien ne peut seul suffire à nos immenses besoins. Son déficit permanent, ainsi que le déficit chronique de notre balance de payements depuis la libération, montrent avec évidence la nécessité d'un appui constant de la métropole, d'autant plus qu'il est nécessaire de tenir compte du désavantage de l'Algérie par rapport au Maroc envahi par des investissements privés, étrangers, métropolitains et même algériens, alors que sur l'Algérie pèsent des charges sociales beaucoup plus lourdes que celles du Maroc ou même de la Tunisie.

Les neuf millions de français musulmans qui peuplent l'Algérie vivent encore dans des conditions d'existence nettement insuffisantes. Il est conforme à la grande tradition de la France de contribuer à améliorer leur niveau de vie: l'Algérie se trouvera ainsi à même de mieux participer à la prospérité commune. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je vais consulter le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

M. Jean-Eric Bousch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. La commission de la production industrielle a soumis des propositions définissant une position qui s'écarte quelque peu de celle de la commission des finances. Elle souhaiterait trouver un texte transactionnel avec la commission des finances. Aussi elle vous demande s'il ne serait pas sage de procéder, en commission des finances, à une nouvelle lecture, qui pourrait avoir lieu, je pense, demain matin, et l'Assemblée pourrait reprendre ses débats vers dix heures.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. La commission des finances a prévenu le désir exprimé par M. Bousch, puisque les convocations pour l'examen des amendements au projet de loi relatif aux dépenses d'investissements ont été lancées et qu'elles ont été reçues par les membres de la commission des finances. Celle-ci se réunira donc demain matin, à neuf heures trente, et sera en état de rapporter devant le Conseil à partir de dix heures.

Nous vous demandons donc, monsieur le président, de reporter la séance à demain matin, dix heures, pour continuer l'examen du projet de loi.

M. le président. La commission de la production industrielle et la commission des finances, se proposant de tenir une réunion commune demain matin pour l'examen des amendements déposés, demandent au Conseil de reporter la suite de la discussion à demain, dix heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

— 6 —

COMMISSION DE GESTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT ROUTIER

Nomination d'un membre.

M. le président. Je rappelle au Conseil que la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme a présenté une candidature pour la nomination d'un membre de la commission chargée d'assister le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme dans la gestion de la tranche nationale du fonds d'investissement routier créée par la loi du 30 décembre 1951.

Le délai d'une heure prévu par l'article 16 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Hébert membre de cette commission.

— 7 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marcilhacy un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur la proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réprimer la contrefaçon des créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure (n°s 855, année 1948, et 861, année 1951).

Le rapport sera imprimé sous le n° 10 et distribué.

— 8 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. I. — Compte tenu de la décision que l'Assemblée vient de prendre, la conférence des présidents propose donc au Conseil de la République de tenir séance demain vendredi 4 janvier, à dix heures, pour la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952.

II. — D'autre part, la conférence des présidents propose au Conseil de fixer comme suit l'ordre du jour de la séance du 8 janvier:

1° Installation du bureau d'âge;

2° Scrutin à la tribune pour la nomination du président du Conseil de la République;

3° Nomination des quatre vice-présidents, des huit secrétaires et des trois questeurs du Conseil de la République;

4° Nomination des commissions générales.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement, les listes électorales des membres des groupes devront être remises à la présidence avant le vendredi 4 janvier à dix-huit heures, en vue de leur publication au *Journal officiel* du samedi 5 janvier.

Les bureaux des groupes seront convoqués le lundi matin 7 janvier pour arrêter la répartition numérique des sièges des commissions.

Les listes des candidats présentés par les groupes aux diverses commissions devront être remises à la présidence le mardi 8 janvier avant dix heures du matin, en vue de l'affichage prescrit par l'article 16 du règlement.

Les commissions seront convoquées pour se constituer dans la journée du mercredi 9 janvier.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la séance publique que le Conseil a décidé de tenir demain, vendredi 4 janvier 1952, à dix heures:

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. (N°s 898, année 1951 et 1, année 1952. — M. Pellenc, rapporteur; avis de la commission de la l'agriculture. — M. Dulin, rapporteur; et n° 2, année 1952, avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures trente minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(*Réunion du 3 janvier 1952.*)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 3 janvier 1952 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

I. — La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir éventuellement séance demain, vendredi 4 janvier 1952, à neuf heures trente, pour la suite de la discussion du projet de loi (n° 898, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952.

II. — D'autre part, la conférence des présidents propose au Conseil de fixer comme suit l'ordre du jour de la séance du 8 janvier:

1° Installation du bureau d'âge;

2° Scrutin à la tribune pour la nomination du président du Conseil de la République;

3° Nomination des quatre vice-présidents, des huits secrétaires et des trois questeurs du Conseil de la République;

4° Nomination des commissions générales.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement les listes électorales des membres des groupes devront être remises à la présidence avant le vendredi 4 janvier à dix-huit heures, en vue de leur publication au *Journal officiel* du samedi 5 janvier.

Les bureaux des groupes seront convoqués le lundi matin 7 janvier pour arrêter la répartition numérique des sièges des commissions.

Les listes des candidats présentés par les groupes aux diverses commissions devront être remises à la présidence le mardi 8 janvier avant dix heures du matin, en vue de l'affichage prescrit par l'article 16 du règlement.

Les commissions seront convoquées pour se constituer dans la journée du mercredi 9 janvier.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AGRICULTURE

M. Dulin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 898, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits d'investissements économiques et sociaux renvoyé pour le fond à la commission des finances.

FINANCES

M. Debû-Bridel a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 859, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).

M. Pellenc a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 898, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952.

JUSTICE

M. Vauthier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 904, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, portant création et suppression de postes de magistrats.

M. Vauthier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 905, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi du 30 juillet 1947 relative à l'organisation des justices de paix.

MOYENS DE COMMUNICATION

M. Jean Bertaud a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 825, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant le service des postes, télégraphes et téléphones.

M. Pic a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 809, année 1951), de M. Martial Brousse, tendant à inviter le Gouvernement à autoriser le ministre des postes, télégraphes et téléphones à signer une convention spéciale avec les départements qui accepteront de faire à l'Etat l'avance des fonds nécessaires à l'établissement du téléphone automatique rural.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

M. Longchambon a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 898, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952, renvoyé pour le fond à la commission des finances.

RECONSTRUCTION

M. Louis André a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 858, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi n° 48-975 du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 3 JANVIER 1952

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

3279. — 3 janvier 1951. — **M. Martial Brousse** se reportant à la dernière phrase de la réponse donnée à la question écrit 2974, le 7 septembre 1951, demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quels sont les percepteurs qui, hors les stagiaires des deux derniers concours, ont été inscrits au tableau d'avancement pour le premier échelon de la troisième classe, après création de deux échelons dans cette classe, tableau de l'année 1939, en indiquant le nombre et la date du *Journal officiel* dans lequel a été publié le tableau d'avancement de ces comptables et leur origine.

3279. — 3 janvier 1952. — **M. Martial Brousse**, se référant à la réponse faite aux questions écrites nos 2974 et 2975 du 23 août 1951, **demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques** si les carrières ci-après sont, comme il le précise, comparables en ne limitant pas la comparaison à la 2e classe, 1er échelon, alors que déjà les trois ans de services militaires à rappeler sont sans objet:

	NOMS DES COMPTABLES			
	A...	B...	C...	D...
Percepteur de 4e classe du	21 août 1939.	21 août 1939.	30 juin 1939.	30 juin 1939.
Services militaires à rappeler	3 ans.	2 ans.	Inapte ou exempt.	1 an.
Ancienneté dans la 4e classe	21 août 1936.	21 août 1937.	30 juin 1939.	30 juin 1938.
Percepteur de 2e classe, 1er échelon	1er janvier 1942.	1er janvier 1942.	1er janvier 1942.	1er janvier 1942.
A ce moment-là que sont devenus les services militaires	?	?	?	?
Percepteur de 2e classe, 2e échelon	1er avril 1945.	1er avril 1945.	1er juin 1945.	1er janvier 1945.
Percepteur de 1re classe, 1er échelon	1er janvier 1949.	1er janvier 1949.	1er mai 1949.	1er février 1949.
Percepteur de 1re classe, 2e échelon	Attend sa nomination.	Attend sa nomination.	1er mai 1949.	1er février 1949.
Percepteur de 1re classe, 3e échelon	Attend sa nomination.	Attend sa nomination.	1er novembre 1951.	1er août 1951.

Dans le cas contraire qu'il soit précisé les motifs qui ont fait considérer comme caduques les lois sur les emplois réservés quant à la nomination effective des tours 1 et 2 avant les tours 3 et 4, obligation qui n'était pas ignorée lors de la fixation au 30 juin 1939 de l'ancienneté dans la 4e classe, de même que celles concernant le rappel des services militaires; remarque faite que quoique définitives ces nominations sont attaquables en conseil d'Etat à l'occasion de nominations en découlant, fonctions elles-mêmes de la valeur professionnelle, mais également de l'ancienneté, comme en a statué le conseil d'Etat dans divers pourvois.

3280. — 3 janvier 1951. — **M. Charles Naveau** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un contribuable, veuf en 1912, avec trois enfants, alors mineurs, exploite à partir de cette date, dans le même établissement, un fonds de brasserie et un fonds de négoce de drèches; qu'au bilan figuraient un immeuble à usage de brasserie, le matériel, les marchandises, un immeuble à usage d'hôtel, restaurant, ce dernier en gérance libre à un tiers; que l'ensemble des biens composant l'exploitation dépendait de la communauté dissoute dont l'assujetti est propriétaire pour moitié et usufruitier pour l'autre moitié; que les stocks et le café-restaurant étaient sa propriété personnelle; qu'en mai 1940, l'ensemble des biens ci-dessus étant détruit par faits de guerre, l'intéressé déplace le siège de son entreprise et continue le négoce des drèches seul; que dans les résultats de l'exercice 1940, les biens détruits immeubles y compris, les terrains, matériel et stocks détruits, ont été passés par profits et pertes, pour leur valeur résiduelle; qu'en 1951, l'intéressé et ses enfants cèdent la totalité des indemnités de dommages de guerre, les terrains sur lesquels étaient érigés les immeubles détruits et les éléments incorporels du fonds de brasserie; que le négoce de drèches est conservé et continue; et demande: 1° si l'assujetti est en droit de bénéficier des dispositions des articles 152 et 200 du C. G. I.; 2° si la plus-value doit être calculée, compte tenu seulement des droits de l'intéressé dans les biens cédés à l'exclusion de ceux des enfants; 3° dans quelle mesure il peut se prévaloir des dispositions de l'article 10 sur le réinvestissement des plus-values; 4° dans quelle mesure il peut se prévaloir des dispositions de l'article 11 du décret du 6 octobre 1950; 5° dans la négative, comment seront taxées les indemnités afférentes aux stocks.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Secrétariat d'Etat.

3057. — **M. Gustave Sarrien** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique)** que certains fonctionnaires ont été privés de leurs fonctions pendant une certaine durée, savoir: *a*) ceux qui ont été mis d'office à la retraite par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat français; *b*) ceux qui ont été internés ou déportés alors qu'ils étaient encore en fonctions; *c*) ceux qui, n'ayant pas été ni déportés ni internés ont été privés de leurs fonctions pendant l'occupation allemande pour raisons raciales; et demande si les fonctionnaires des catégories *a*, *b*, et *c* ci-dessus visées, qui ont été remis en fonctions par application de l'ordonnance du 29 novembre 1944, peuvent bénéficier des dispositions de l'article 16 de la loi du 14 septembre 1948 (*Journal officiel* du 19 septembre 1948, n° 223) envisageant pour certains fonctionnaires auxquels sont applicables les dispositions de l'ordonnance en question, soit la prolongation de leurs fonctions pendant une durée déterminée, soit, s'ils sont actuellement retraités, leur rappel à l'activité dans les limites fixées par la loi susvisée. (*Question du 6 novembre* 1951.)

Réponse. — Les fonctionnaires ci-dessus mentionnés en *a* et *c* peuvent bénéficier des dispositions de l'article 16 de la loi du 14 septembre 1948: le conseil d'Etat a en effet, par un avis en date du 27 juillet 1949, décidé qu'il résulte tant des termes employés que des travaux préparatoires que ce texte s'applique « non seulement aux fonctionnaires et agents ayant fait l'objet, de la part de l'autorité de fait, d'une véritable révocation, à raison de leur opposition à ce régime, mais également à ceux qui ont été évincés, contre leur gré, du service public par application des législations d'exception abrogées ou frappées de nullité, et visées par l'ordonnance du 29 novembre 1944 ». Par contre, le bénéfice de l'article 16 de la loi susvisée du 14 septembre 1948 n'a pas été étendu, en l'état actuel de la législation aux fonctionnaires visés en *b* ayant été soit déportés ou internés, soit dans l'obligation d'abandonner leurs fonctions, sans que cette exclusion de fait du service public ait procédé d'une mesure quelconque de caractère disciplinaire.

3137. — **M. Jean Coupigny** signale à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique**, la situation anormale faite actuellement aux médecins commandants des services de santé des armées, en ce qui concerne les indices de soldes et les coefficients dans la pyramide des grades; signale qu'en effet le grade de médecin commandant ne comporte pas de quatrième échelon, comme en comporte celui de chef de bataillon; qu'il y a de ce fait une différence anormale entre les soldes de médecins commandants anciens et de médecins lieutenants-colonels, alors qu'au contraire, la solde d'un chef de bataillon ancien est plus élevée que celle d'un lieutenant-colonel; croyant savoir que des propositions, pour redresser cet état de choses, lui ont été faites au mois de juin par le département de la défense nationale, demande si un texte interviendra dans les meilleurs délais, qui: 1° relèverait l'indice de solde dans le grade de médecin commandant, en l'étalant de 450 à 560 au lieu de 450 à 500 actuellement; 2° changerait le coefficient actuel de 11 p. 100 dans la pyramide du grade de médecin lieutenant-colonel, ces mesures semblant être de la plus élémentaire équité. (*Question du 13 novembre* 1951.)

Réponse. — Le secrétariat d'Etat n'a été saisi d'aucune proposition relative à une modification du classement du grade de médecin commandant. En tout état de cause l'examen de propositions concernant ces personnels ne saurait intervenir que dans le cadre de la revision du classement indiciaire prévue au décret n° 49-508 du 14 avril 1949 et dès l'achèvement des opérations de revision concernant les personnels civils actuellement en cours. La modification de la pyramide des emplois ne relève pas de la procédure de revision ci-dessus évoquée. Il appartient dès lors au ministre de la défense nationale de prendre, s'il le juge opportun, l'initiative de projets tendant à modifier la situation actuelle.

AGRICULTURE

3186. — **M. Jean Reynouard** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° quelles sont les raisons qui l'ont amené à ne pas respecter les dispositions du décret-loi rendant obligatoire la fixation du prix du lait avant le 15 septembre pour la campagne d'hiver; 2° si ce prix a bien été établi en tenant compte des éléments de production et si le comité des prix et l'interprofession laitière ont bien été consultés; 3° si des importations de produits laitiers semblent devoir continuer en raison d'accords économiques, quelles doivent en être l'importance et la durée; 4° si, en raison du fait de la disparité du prix du lait avec le plus grand nombre des produits agricoles, des mesures ne lui paraissent pas devoir être prises pour soutenir la production laitière, seule richesse des régions montagneuses et de petites exploitations; 5° si une étude par une commission parlementaire sur les conditions économiques et sociales de production laitière dans les régions productrices de Bretagne, des départements recouvrés de l'Est et de ceux situés au Sud de la Loire, ne lui paraîtrait pas souhaitable; 6° si un rajustement au cours moyen des Halles du déblocage du beurre stocké au compte du G. N. P. L. ne devrait pas avoir lieu afin d'éviter de fausser les cours du marché. (*Question du 27 novembre* 1951.)

Réponse — Les questions posées par l'honorable parlementaire appellent les réponses suivantes: 1° ce n'est malheureusement pas la première année que par suite des discussions interministérielles la fixation du prix moyen du lait ne peut être fixé à la date prévue par le décret du 23 février 1948, relatif au mode de fixation du prix du lait; 2° les prix de base fixés par l'arrêté du 17 octobre 1951 tien-

nent compte des éléments constitutifs du coût de production. Le comité des prix a été consulté ainsi que les organisations professionnelles; 3° les accords commerciaux actuellement conclus prévoient au total les importations suivantes: beurre, 8.650 tonnes (jusqu'au 1er octobre 1952); fromage, 4.500 tonnes (jusqu'au 31 décembre 1952); 4° des mesures sont à l'étude en vue d'organiser, assainir et soutenir le marché du lait; 5° toute étude susceptible d'apporter une contribution à la connaissance du marché du lait et de faire ressortir l'importance de ce dernier du point de vue social ne paraît pas sans intérêt; 6° le groupement national des produits laitiers procède à la vente des beurres qu'il détient à un prix au moins égal à celui fixé chaque semaine par la commission de cotation (instituée par le décret du 4 mai 1951). Il est rappelé que ce prix résulte de la constatation par la commission en question des prix des beurres de stock sur le marché des Halles.

3199. — M. Roger Fournier demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles sont les raisons qui l'ont amené à ne pas respecter les dispositions du décret-loi rendant obligatoire la fixation du prix du lait avant le 15 septembre pour la campagne d'hiver et prévoyant qu'un calcul devait être fait en tenant compte des éléments de production et après consultation du comité des prix et de l'interprofession laitière; ce qu'il entend faire pour soutenir la production laitière, plus particulièrement dans les régions de montagnes et de petites exploitations; si une étude pourrait être faite sur les conditions économiques et sociales desdites régions et exploitations; s'il ne serait pas nécessaire que le déblocage du beurre, stocké par le Gouvernement au compte du G. N. P. L. soit rajusté au cours moyen des Halles, afin qu'il ne vienne pas fausser le marché correspondant. (*Question du 29 novembre* 1951.)

Réponse. — Les questions posées par l'honorable parlementaire appellent les réponses suivantes: 1° Ce n'est malheureusement pas la première année que par suite des discussions interministérielles la fixation du prix moyen du lait ne peut être fixé à la date prévue par le décret du 23 février 1948, relatif au mode de fixation du prix du lait; 2° les prix de base fixés par l'arrêté du 17 octobre 1951 tiennent compte des éléments constitutifs du coût de production. Le comité des prix a été consulté ainsi que les organisations professionnelles; 3° des mesures sont à l'étude en vue d'organiser, assainir et soutenir le marché du lait dont les régions auxquelles s'intéresse l'honorable parlementaire tireront certainement avantage; 4° toute étude susceptible d'apporter une contribution à la connaissance du marché du lait et de faire ressortir l'importance de ce dernier point de vue social ne paraît pas sans intérêt; 5° le groupement national des produits laitiers procède à la vente des beurres qu'il détient à un prix au moins égal à celui fixé chaque semaine par la commission de cotation (instituée par le décret du 4 mai 1951). Il est rappelé que ce prix résulte de la constatation par la commission en question des prix des beurres de stock sur le marché des Halles.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

3124. — M. Fleury expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que les personnels temporaires en fonction dans son administration centrale et à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre n'ont pas obtenu de tableau d'avancement depuis près de cinq ans et n'ont pu, par conséquent, bénéficier depuis la fusion des services du secrétariat général aux anciens combattants et du secrétariat général aux prisonniers, déportés et réfugiés, d'aucune promotion dans les emplois créés par l'article 2 du décret n° 46-1476 du 17 juin 1946 en ce qui concerne le ministère, et l'article 2 du décret n° 46-1477 du 17 juin 1946 pour l'office national; que cette carence est susceptible de préjudicier gravement aux droits que ces agents tiennent de leur statut, tel qu'il avait été défini, notamment par le décret du 11 mai 1945 portant fixation des cadres et du statut du personnel du ministère des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés, attire son attention sur l'anomalie et l'anachronisme que semble constituer le maintien en vigueur des règles et conditions d'avancement fixées par les articles 5 des deux décrets susvisés du 17 juin 1946; qui se réfèrent aux prescriptions des décrets des 9 février 1929 et 6 mai 1936 modifiés, lesquels concernant exclusivement les personnels titulaires du ministère des anciens combattants et de l'office national aujourd'hui totalement intégrés dans les cadres normaux de la fonction publique sont devenus caduques, et n'ont pour effet que de pénaliser injustement une catégorie d'agents qui seraient fondés à se réclamer du bénéfice des dispositions plus libérables que le décret du 11 mai 1945 avait prévu en leur faveur et lui demande: 1° s'il n'envisage pas d'abroger ces deux décrets; 2° dans la négative, les mesures qu'il compte prendre pour remédier aux graves inconvénients signalés. (*Question du 8 novembre* 1951.)

Réponse. — Le personnel du cadre temporaire soumis à l'ensemble des dispositions administratives prévues par le décret n° 45-954 du 11 mai 1945 pris par l'ancien ministère des prisonniers, déportés et réfugiés est régi en matière d'avancement depuis la fusion des services des anciens combattants et des prisonniers, déportés et réfugiés par le décret du 9 février 1929, en ce qui concerne le ministère, et par le décret du 6 mai 1936 en ce qui concerne l'office national des anciens combattants conformément aux prescriptions de l'article 5 du décret du 17 juin 1945. Un tableau d'avancement est régulièrement établi chaque année en faveur des agents du cadre temporaire, les inscriptions pour chaque grade étant subordonnées à la double condition de la justification par les candidats des conditions d'ancienneté requises, et de l'existence de vacances d'emplois; sur ce dernier point, il convient de souligner qu'à la suite des suppressions d'emplois intervenues depuis 1946, les effectifs prévus à l'article 2 du décret du 17 juin 1946 ont été notablement réduits. L'abrogation des deux textes susvisés ne saurait être envisagée. Cependant la situation des personnels du cadre temporaire pourrait être améliorée si le projet de texte tendant à leur titularisation, actuellement à l'étude, reçoit l'agrément des départements intéressés.

3125. — M. Pierre Loison demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quel a été l'emploi des fonds collectés sur le plan national pour l'édification d'un monument aux Français de la métropole et des territoires d'outre-mer, morts pour la France, au cours de la guerre 1939-1945, conformément au décret du ministère de l'intérieur du 6 novembre 1945; rappelle que le montant de cette souscription, close le 31 janvier 1946, a été de 627.797 F, pour la Seine-et-Oise, et de 20 millions environ pour la métropole et l'Union française; qu'une commission spéciale avait été créée pour procéder au choix d'un emplacement et à l'examen des projets de monument; que plus de cinq ans se sont écoulés depuis la clôture de la souscription, avec un amenuisement très sensible du pouvoir d'achat des sommes collectées; et qu'il y a donc lieu, dans ces conditions, de considérer l'édification de ce monument comme abandonnée. (*Question du 8 novembre* 1951.)

Réponse. — Le décret du 6 novembre 1946 a prévu l'ouverture, à dater du 11 novembre 1945, d'une souscription nationale dont le produit devait servir à « couvrir les frais d'érection d'un monument aux Français et aux Françaises morts pour la France, au cours de la guerre 1939-1945 ». Ce même texte chargeait l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre de centraliser les fonds à recueillir. Cette centralisation a été faite par l'office et les fonds recueillis versés à un compte d'attente aux services « hors budget ».

BUDGET

3071. — M. Marcel Molle expose à **M. le ministre du budget** que, sous le régime de la loi du 31 juillet 1949, l'application de la réduction pour charges de famille du donataire sur les droits de donation doit être effectuée avant l'application des décimes ajoutés à ces droits; et que, d'autre part, lorsque le montant des droits s'élève au maximum prévu par la loi l'abattement pour charges de famille est de 100.000 F par enfant à charge sans adjonction de décimes, et demande quels droits doivent être perçus, sous le régime de la loi du 31 juillet 1949, pour une donation entre étrangers à un donataire père de quatre enfants, d'une somme de 472.000 F, observation faite qu'il n'existe entre les parties aucune donation antérieure. (*Question du 27 octobre* 1951.)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire semble viser une difficulté née de l'examen d'un cas d'espèce. La solution de cette difficulté ne pourrait être fournie que si, par l'indication du bureau d'enregistrement intéressé et du nom des parties, il était possible de procéder à une étude particulière de la situation signalée.

3130. — M. Joseph Lasalarie demande à **M. le ministre du budget** quelles sont les taxes sur le chiffre d'affaires exigibles d'un bijoutier, lors de l'achat et de la vente d'objets en or contenant, ou non, des pierres précieuses, dans chacun des cas suivants: 1° *a*) achat chez un particulier d'un bijou d'occasion contenant des pierres précieuses; *b*) vente à un particulier d'un bijou d'occasion contenant des pierres précieuses; 2° *a*) achat chez un revendeur d'un bijou d'occasion contenant des pierres précieuses; *b*) vente à un revendeur d'un bijou d'occasion contenant des pierres précieuses; 3° *a*) achat chez un particulier d'un bijou d'occasion ne contenant pas de pierres précieuses; *b*) vente à un particulier d'un bijou d'occasion ne contenant pas de pierres précieuses; 4° *a*) achat chez un revendeur d'un bijou d'occasion ne contenant pas de pierres précieuses; *b*) vente à un revendeur d'un bijou d'occasion ne contenant pas de pierres précieuses. (*Question du 8 novembre* 1951.)

Réponse. — L'achat, par un bijoutier, à un particulier, de bijoux d'occasion comportant ou non des pierres précieuses, entraîne le payement d'une taxe sur les transactions de 1 p. 100, sur le prix d'achat. Lorsque les bijoux comportent des pierres précieuses, la taxe à la production est également exigible et les deux taxes sont dues au taux global de 16,10 p. 100 du prix d'achat. Dans l'hypothèse où l'achat de bijoux d'occasion, comportant ou non des pierres précieuses, s'effectue auprès de revendeurs, aucune taxe sur le chiffre d'affaires n'est exigible chez l'acheteur pour cette acquisition. En ce qui concerne la vente en l'état, de bijoux d'occasion comportant ou non des pierres précieuses, faite par un bijoutier à un particulier ou à un revendeur, la taxe sur les transactions de 1 p. 100, la taxe locale (de 1,50 p. 100 à 1,75 p. 100 selon les communes) et la taxe à la production au taux de 5,80 p. 100, sont exigibles sur le montant du prix de vente. Toutefois, cette dernière taxe n'est pas due lorsque le bijou d'occasion vendu a supporté, au moment de son achat par le bijoutier à un particulier, la taxe à la production au taux de 15,10 p. 100. Pour le décompte de l'impôt, les taux ci-dessus s'appliquent, tant à l'achat qu'à la vente, au prix comprenant tous les frais ainsi que les taxes elles-mêmes.

EDUCATION NATIONALE

3169. — M. Jean-Louis Tinaud expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les dispositions de la loi n° 51-515 du 8 mai 1951 relative à la situation du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré (*Journal officiel* du 9 mai 1951) prévoient que les instituteurs remplaçants percevront, à partir du 1er octobre 1951, « une rémunération fixe mensuelle qui ne saurait être inférieure au quart de la rémunération mensuelle de l'instituteur stagiaire »; que ce texte paraît porter préjudice à la mère de famille; qu'en effet, le chef de famille ne percevra pas le salaire unique et pour le cas de la mère de trois enfants, par exemple, l'indemnité ainsi versée empêchera le chef de famille d'obtenir le montant du salaire unique (supérieur à l'indemnité allouée); et demande si on ne pourrait pas prévoir dans le décret d'application que cette indemnité mensuelle fixe s'ajoute éventuellement à celle de vacances, ce qui permettrait à la mère de famille de percevoir le salaire unique chaque mois qu'elle ne travaillerait pas. (*Question du 20 novembre* 1951.)

Réponse. — Les textes réglementant l'attribution de l'allocation de salaire unique stipulent que ladite allocation ne peut être attribuée, dans le cas de ménages percevant deux revenus professionnels, que si l'un de ces revenus n'est pas supérieur au tiers (un ou deux enfants) ou à la moitié (trois enfants et plus) du salaire de base afférent à la résidence du ménage. Or, l'indemnité fixe mensuelle allouée aux instituteurs remplaçants constitue un revenu professionnel. Il n'est donc pas possible, comme le suggère l'honorable parlementaire, de ne pas tenir compte, pour l'attribution de l'allocation de salaire unique, de la rémunération fixe mensuelle perçue par l'institutrice remplaçante-mère de famille, dont le mari a lui-même un revenu professionnel.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

3107. — M. Jean Bertaud demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** quelles dispositions il entend prendre pour assurer aux sinistrés dont les immeubles sont frappés d'alignement, en plus de la réparation de leurs dommages, une juste indemnité pour le préjudice supplémentaire qui leur est ainsi causé par cette disposition due au plan d'urbanisme. (*Question du 6 novembre* 1951.)

Réponse. — En principe, les servitudes prescrites par les projets de reconstruction et d'aménagement établis dans les communes sinistrées peuvent donner lieu à indemnisation lorsqu'elles entraînent une modification à l'état antérieur des lieux génératrice d'un préjudice direct, matériel et certain. Mais, pour la fixation de cette indemnisation, il doit être tenu compte de la plus-value que la servitude peut procurer à l'immeuble. Il y aurait le plus grand intérêt à ce que l'honorable parlementaire saisisse directement le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme du cas précis ayant motivé son intervention.

3113. — M. Jean Reynouard expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que, dans les communes comportant un abattement de salaire moyen départemental, le loyer et la valeur locative sont diminués d'un pourcentage égal à une fois et demie l'abattement de salaire correspondant à la zone dans laquelle la commune se trouve classée; qu'ainsi, notamment à Riom, le loyer et la valeur locative étaient diminués de 15 p. 100, et demande si, par application du décret n° 51-774 du 13 juin 1951, portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, l'abattement de 15 p. 100 doit être ramené à 11,15 p. 100 pour le calcul des loyers. (*Question du 6 novembre* 1951.)

Réponse. — L'abattement de zone pris en considération par l'article 6 du décret du 10 décembre 1948 modifié, et par les articles 4 et 7 du décret du 15 juin 1949, relatifs aux prix des loyers, est celui qui s'applique au salaire servant de base au calcul des prestations familiales (visé à l'article 11 de la loi du 22 août 1946) et non celui qui s'applique au salaire minimum interprofessionnel garanti (visé à la loi du 11 février 1950). Il en résulte que, dans l'état actuel de la législation, la question posée appelle une réponse négative.

3114. — M. Jean Reynouard expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que la loi du 21 juillet 1950, instituant la prime à la construction, prévoit une surface limite de 200 m² pour les appartements et de 220 m² pour les maisons individuelles; qu'ainsi un père de famille nombreuse voit sa surface limitée à 200 m², tout comme un célibataire; et demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable d'accorder à ce père de famille une surface supplémentaire en rapport avec le nombre de ses enfants à charge; et, dans ce cas, s'il entendu déposer un projet de loi en ce sens. (*Question du 6 novembre* 1951.)

Réponse. — L'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur le fait qu'une surface habitable de 200 ou 220 m² est suffisante pour répondre aux besoins d'une famille très nombreuse, puisqu'elle permet l'aménagement d'une dizaine de pièces de dimensions normales. Il ne semble pas souhaitable, eu égard à l'importance du programme de construction à réaliser, et aux sacrifices financiers que celui-ci impose à la nation, d'étendre le concours de l'Etat en faveur de constructions dont les dimensions leur confèrent un caractère somptuaire. Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'envisager de modification aux dispositions du décret n° 50-828 du 2 août 1950, déterminant les maxima de surface habitable pour les logements susceptibles de faire l'objet de décisions d'octroi de primes.

3134. — M. Max Monichon expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'un particulier, non sinistré, se propose d'acheter un dommage de guerre dans les conditions requises et de l'inclure dans la construction qu'il est en train d'édifier d'une maison d'habitation à usage personnel, le dommage à acquérir et la construction en voie d'édification se trouvant dans la même ville, et lui demande si ce transfert peut être autorisé, alors que le permis de construire a été délivré et les travaux étant déjà commencés. (*Question du 8 novembre* 1951.)

Réponse. — Tout transfert d'indemnité de dommages de guerre s'accompagnant, ou non, de mutation, doit faire l'objet d'une étude particulière en fonction des avis émis par les autorités et organismes dont la consultation est requise en la matière. Il n'est pas possible, en conséquence, de donner *a priori* une réponse à la question posée. L'honorable parlementaire aurait donc intérêt à préciser aux services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme le cas particulier visé dans sa question écrite, afin qu'une réponse circonstanciée puisse lui être donnée.

3162. — M. Jean de Geoffre demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:** 1° s'il est exact que des instructions ministérielles ont été données aux délégations départementales du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour que les sinistrés âgés de plus de soixante-cinq ans, et les pensionnés de guerre, bénéficient d'un droit de priorité pour le règlement des indemnités qui leur sont dues; 2° si le plafond des indemnités dues à ces catégories de sinistrés a été relevé. (*Question du 15 novembre* 1951.)

Réponse. — 1° Des instructions ont été adressées aux délégués du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, afin qu'ils tiennent compte, lors de l'établissement du programme départemental de priorité, non seulement des critères d'ordre technique et économique, mais également des considérations d'intérêt personnel; dans ce dernier ordre d'idée, un rang préférentiel doit être réservé aux catégories de sinistrés les plus intéressantes du point de vue social: parmi celles-ci figurent, notamment, les personnes âgées et les pensionnés de guerre. En matière de biens meubles d'usage courant ou familial, une priorité absolue a été établie en faveur des sinistrés âgés de plus de soixante-cinq ans qui ont subi, dans leur résidence principale, un sinistre mobilier dont le pourcentage est compris entre 50 et 100 p. 100. Par ailleurs, les sinistrés répondant aux mêmes conditions d'âge et dont le prorata de sinistre mobilier se situe entre 25 et 50 p. 100 peuvent, par dérogation à la règle générale appliquée actuellement, obtenir le règlement de leur indemnité. Les pensionnés de guerre bénéficient également d'un rang préférentiel lors de l'établissement de l'ordre de priorité départemental; 2° les plafonds fixés par l'article 4 modifié de la loi du 28 octobre 1946, sont appliqués à tous les sinistrés, quelle que soit leur situation personnelle.

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la séance du mercredi 2 janvier* 1952.

(*Journal officiel* du 3 janvier 1952.)

Dans le scrutin (n° 9) sur la première partie de l'article 6 *bis* A (alinéa *a*) du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952:

M. Tucci, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 10), après pointage, sur l'alinéa *b* de l'article 6 *bis* A du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952:

M. Georges Bernard, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 11) (après pointage) sur l'amendement (n° 29) de M. Courrière tendant à supprimer l'article 6 *bis* B du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952:

MM. Georges Bernard et Tucci, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 15) sur l'ensemble de l'avis sur le budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952:

M. Varlot, porté comme « s'étant abstenu volontairement », déclare avoir voulu voter « pour ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.